



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Exercice 2023



Station d'épuration des eaux usées – Saint Martin de Londres

Application de la Loi n°95-101 du 02.02.1995 et du Décret n°95-635 du 06.05.1995 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Circulaire n°12/DE du 28 avril 2008, prise en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, relative à la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement

Présenté en Conseil Communautaire le 26 novembre 2024
Déposé en Préfecture de l'Hérault le

PRÉAMBULE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la **Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup** exerce la compétence **assainissement collectif** des eaux usées par transfert de compétence des communes fixé par la loi NOTRe.

La Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 07 août 2015, dite Loi NOTRe, a entraîné d'importantes mutations structurelles pour les établissements de coopération intercommunale. La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, déjà compétente en eau potable et eau brute ainsi qu'en assainissement non collectif, est devenue au 1^{er} janvier 2018 compétente en assainissement collectif des eaux usées, en lieu et place des communes qui assuraient jusqu'à présent cette compétence, soit en régie, soit par le biais d'un contrat de délégation de service public.

Par ailleurs, la Loi NOTRe a remis en cause l'existence de certains syndicats. Ainsi, les compétences "eau potable" et "assainissement non collectif" exercées par le syndicat d'eau et d'assainissement de la région du Pic Saint loup, le SMEA, ont pris fin par arrêté préfectoral au 31 décembre 2017.

Enfin, la Loi du 27 février 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite MAPTAM, a attribué une nouvelle compétence exclusive et obligatoire à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2018, la GEMAPI, la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations.

Ces modifications ont nécessité pour la Communauté de Communes de mettre en en place l'organisation nécessaire pour assurer une continuité des services rendus à l'utilisateur dans les domaines de l'eau et de l'assainissement (petit et grand cycle de l'eau). C'est pourquoi au 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes s'est dotée d'une nouvelle direction de l'eau et l'assainissement qui comprend :

- Un service Eau Potable pour 26 communes, 10 communes du territoire restant gérées par le Syndicat Mixte Garrigues Campagne,
- Un service Assainissement Non Collectif pour 36 communes,
- Un service Assainissement Collectif pour 33 communes (3 communes étant en tout ANC),
- Un service Eau brute sur l'intégralité du territoire à l'exception des communes situées sur le territoire de Garrigues Campagne,
- Un service Grand Cycle de l'eau qui comprend notamment la nouvelle compétence GEMAPI.

SOMMAIRE

1. INDICATEURS TECHNIQUES

1.1 Présentation du territoire desservi et mode de gestion du service.....	5
1.2 Estimation de la population desservie.....	6
1.3 Nombre d'abonnés.....	7
1.4 Volumes facturés	8
1.5 Détail des volumes d'effluents exportés.....	9
1.6 Autorisation de déversements d'effluents industriels.....	9
1.7 Linéaire de réseaux de collecte de collecte et/ou transfert.....	9
1.8 Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	10
1.9 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration.....	10
1.10 Faits marquants de l'année	11

2. INDICATEURS FINANCIERS

2.1 Tarifications de la redevance Assainissement Collectif.....	13
2.2 Facture d'assainissement type	16
2.3 P.F.A.C.	16
2.4 Recettes	17

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif.....	19
3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.....	19
3.3 Conformité de la collecte des effluents.....	19
3.4 Conformité des équipements des stations de traitements des eaux usées.....	20
3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration.....	21
3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation.....	21
3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers.....	22
3.8 Points noirs du réseau de collecte	22
3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	23
3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration.....	24
3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel.....	25
3.12 Durée d'extinction de la dette.....	25
3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	25
3.14 Taux de réclamation.....	25

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1 Montants financiers.....	27
4.2 Etat de la dette du service	27
4.3 Amortissements.....	27
4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et des travaux réalisés dans l'année.....	28

5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5.1 Abandon de créances ou versements à un fonds de solidarité	30
--	----

Annexe 1 - Fiches STEP	32
Annexe 2 - Facture type INSEE de 120m ³	51
Annexe 3 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	86
Annexe 4 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées.....	120
Annexe 5 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	125

1. INDICATEURS TECHNIQUES

1.1 Présentation du Territoire Desservi et Mode de Gestion du Service

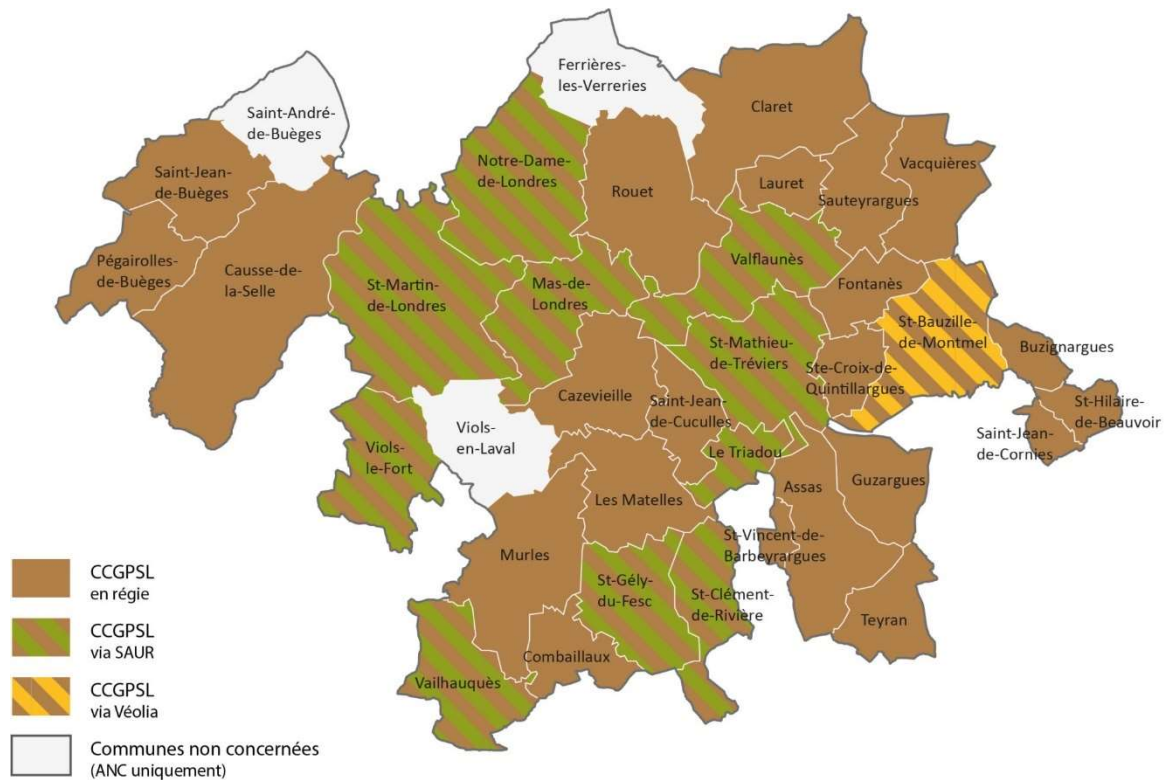
Depuis le 01.01.2018, la **Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup** (CCGPSL) exerce la compétence assainissement collectif des eaux usées par transfert de compétence des communes fixé par la loi NOTRe.

Le service Assainissement Collectif est géré au niveau intercommunal en régie, avec prestataire de services, ou en affermage (contrats de Délégation de Service Public).

La CCGPSL assure la collecte des eaux usées, le transport, la dépollution, l'élimination des boues produites et le contrôle de raccordement sur le territoire des 33 communes suivantes :

- Assas (*Régie*),
- Buzignargues (*Régie*),
- Causse de la Selle (*Régie*),
- Cazevieille (*Régie*),
- Claret (*Régie*),
- Combaillaux (*Régie*),
- Fontanes (*Régie*),
- Guzargues (*Régie*),
- Lauret (*Régie*),
- Le Triadou (*DSP – SAUR*)
- Les Matelles (*Régie*),
- Mas de Londres (*DSP – SAUR*)
- Murles (*Régie*),
- Notre Dame de Londres (*DSP – SAUR*)
- Pégairolles de Buèges (*Régie*),
- Rouet (*Régie*),
- Saint Bauzille de Montmel (*DSP – VEOLIA*)
- Saint Clément de Rivière (*DSP – SAUR*)
- Saint Gély du Fesc (*DSP – SAUR*)
- Saint Hilaire de Beauvoir (*Régie*),
- Saint Jean de Buèges (*Régie*),
- Saint Jean de Cornies (*Régie*),
- Saint Jean de Cuculles (*Régie*),
- Saint Martin de Londres (*DSP – SAUR*)
- Saint Mathieu de Trévières (*DSP – SAUR*)
- Saint Vincent de Barbeyrargues (*Régie*),
- Sainte Croix de Quintillargues (*Régie*),
- Sauteyrargues (*Régie*),
- Teyran (*Régie*),
- Vacquières (*Régie*),
- Vailhauquès (*DSP – SAUR*)
- Valflaunès (*DSP – SAUR*)
- Viols le Fort (*DSP – SAUR*)

Les communes de Ferrières-les-Verreries, Saint-André-de-Buèges et Viols-en-Laval, n'étant pas dotées de systèmes d'assainissement collectif, ne sont pas concernées par ce transfert de compétence.



Le seuil de 50.000 habitants, défini par la loi n° 92-125 du 06.02.1992, ayant été atteint, une commission consultative des services publics locaux a été créée au sein de la collectivité en 2021.

Le règlement du service assainissement collectif, pour les communes en régie, a été modifié et mis à jour en date du 28.09.2021 – Délibération n°031.09.2021, par le Conseil Communautaire.

1.2 Estimation de la Population Desservie (D201.0)

Le service public d'assainissement collectif dessert 45 180 habitants au 31/12/2023.



1.3 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques ou assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code l'Environnement.

Au 31/12/2023, le service public d'assainissement collectif compte 20 144 abonnés, ce qui représente une augmentation de 1,13% par rapport à 2022.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	2022	2023
ASSAS	384	395
BUZIGNARGUES	133	132
CAUSSE DE LA SELLE	183	189
CAZEVIEILLE	89	87
CLARET	657	683
COMBAILLAUX	754	773
FONTANES	133	132
GUZARGUES	163	163
LAURET	206	206
LE TRIADOU	276	282
LES MATELLES	860	872
MAS DE LONDRES	221	224
MURLES	120	125
NOTRE DAME DE LONDRES	189	188
PEGAIROLLES DE BUEGES	68	70
ROUET	19	17
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	398	408
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	1 922	1 924
SAINT GELY DU FESC	4 588	4 618
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	169	173
SAINT JEAN DE BUEGES	207	206
SAINT JEAN DE CORNIES	313	318
SAINT JEAN DE CUCULLES	68	72
SAINT MARTIN DE LONDRES	1 099	1 117
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	1 778	1 806
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	325	336
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	371	382
SAUTEYRARGUES	120	108
TEYRAN	2 019	2 024
VACQUIERES	260	260
VAILHAUQUES	1 139	1 149
VALFLAUNES	241	259
VIOLS LE FORT	446	446
TOTAL	19 918	20 144
Evolution en nombre		226
Evolution en %		1,13%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 55 abonnés/km.

Le nombre d'habitants par abonnés (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,24 habitants/abonné au 31/12/2023.

1.4 Volumes facturés

	2022	2023
ASSAS	47 249	47 962
BUZIGNARGUES	14 536	12 335
CAUSSE DE LA SELLE	11 516	11 210
CAZEVIEILLE	18 972	15 316
CLARET	70 713	63 093
COMBAILLAUX	102 181	88 344
FONTANES	17 592	15 707
GUZARGUES	20 954	21 719
LAURET	23 346	21 780
LE TRIADOU	31 016	29 677
LES MATELLES	110 618	95 718
MAS DE LONDRES	22 140	20 825
MURLES	15 403	14 501
NOTRE DAME DE LONDRES	15 414	19 836
PEGAIROLLES DE BUEGES	2 834	2 605
ROUET	1 305	1 347
SAINTE BAUZILLE DE MONTMEL	43 935	41 271
SAINTE CLEMENT DE RIVIERE	416 065	423 089
SAINTE GELY DU FESC	695 175	627 683
SAINTE HILAIRE DE BEAUVOIR	19 979	20 198
SAINTE JEAN DE BUEGES	10 559	10 271
SAINTE JEAN DE CORNIES	36 121	36 668
SAINTE JEAN DE CUCULLES	6 271	5 933
SAINTE MARTIN DE LONDRES	136 090	110 566
SAINTE MATHIEU DE TREVIERS	272 374	244 894
SAINTE VINCENT DE BARBEYRARGUES	45 924	44 251
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	50 165	46 092
SAUTEYRARGUES	9 811	6 896
TEYRAN	294 900	262 824
VACQUIERES	27 270	21 882
VAILHAUQUES	161 566	141 048
VALFLAUNES	30 266	30 085
VIOLS LE FORT	32 607	25 166
TOTAL	2 814 867	2 580 792
Evolution en m³		-234 075
Evolution en %		-8,32%

1.5 Détail des volumes d'effluents exportés (m³)

Par conventionnement avec la Métropole de Montpellier, les effluents d'Assas et de Teyran sont raccordés au système de collecte et de traitement de MAREA.

	2022	2023
ASSAS	47 249	47 962
TEYRAN	294 900	262 824
TOTAL	342 149	310 786
Evolution en m³		-31 363
Evolution en %		-9,17%

1.6 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D202.0)

En 2022, il existe sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup 4 arrêtés ou conventions spéciales autorisant le déversement d'eau usées non-domestiques, en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique.

	USAGERS	TYPE D'ACTIVITES
PEGAIROLLES DE BUEGES	LOU REGALIDO	Restaurant
ST CLEMENT DE RIVIERE	DOMAINE DE PUECH	Cave coopérative viticole
ST GELY DU FESC	AUZIER-CHABERNAC	Fabrication de confiseries
VAILHAUQUES	L'OUSTAL DES CHIPS	Fabrication de chips
TOTAL	4	

1.7 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de 363,4 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements.

A noter que le recensement des réseaux ne fait état d'aucun linéaire de réseau unitaire.

	2022	2023
ASSAS	8 312	8 312
BUZIGNARGUES	1 962	1 962
CAUSSE DE LA SELLE	4 654	4 654
CAZEVIEILLE	4 350	4 350
CLARET	10 983	10 975
COMBAILLAUX	19 072	19 072
FONTANES	4 238	4 238
GUZARGUES	4 982	4 982
LAURET	5 203	5 203
LE TRIADOU	5 813	5 813
LES MATELLES	13 289	13 289
MAS DE LONDRES	3 756	3 756
MURLES	3 061	3 061
NOTRE DAME DE LONDRES	4 087	4 087
PEGAIROLLES DE BUEGES	1 440	1 440
ROUET	970	970
ST BAUZILLE DE MONTMEL	5 741	5 741
ST CLEMENT DE RIVIERE	60 055	60 055
ST GELY DU FESC	70 356	70 356
ST HILAIRE DE BEAUVOIR	2 933	2 933
ST JEAN DE BUEGES	3 473	3 473
ST JEAN DE CORNIES	6 146	6 146
ST JEAN DE CUCULLES	1 280	1 280
ST MARTIN DE LONDRES	20 394	20 394
ST MATHIEU DE TREVIERS	30 265	30 265
ST VINCENT DE BARBEYRARGUES	6 940	6 940
STE CROIX DE QUINTILLARGUES	7 035	7 035
SAUTEYRARGUES	3 719	3 719
TEYRAN	29 865	29 865
VACQUIERES	4 963	4 963
VAILHAUQUES	1 500	1 500
VALFLAUNES	6 502	6 502
VIOLS LE FORT	6 041	6 041
TOTAL (ml)	363 380	363 372

En 2022, dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur "Assainissement collectif", il a été effectué un recensement précis des réseaux existants et à ce titre, le linéaire, pour chaque commune, a été vérifié et contrôlé.

32 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie (déversoirs d'orage en ligne et trop plein de sécurité des postes de relevage).

1.8 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 40 stations de traitement des eaux usées.

En annexe 01, sont recensées les fiches de toutes les stations d'épuration du territoire.

1.9 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration des eaux usées (D203.0)

1.9.1 Quantité de boues produites par les ouvrages d'épuration (en tMS)

	2022	2023		2022	2023
ASSAS	<i>Raccordée à Maëra</i>		ST BAUZILLE DE MONTMEL (Bourg)	1,400	1,400
BUZIGNARGUES			ST BAUZILLE DE MONTMEL (Favas)		
CAUSSE DE LA SELLE			ST CLEMENT DE RIVIERE	65,680	80,637
CAZEVIEILLE			ST GELY DU FESC	250,360	182,892
CLARET (Bourg)			ST HILAIRE DE BEAUVOIR		
CLARET (Embruscalles)			ST JEAN DE BUEGES		
COMBAILLAUX	5,278	8,900	ST JEAN DE CORNIES		
FONTANES			ST JEAN DE CUCULLES		
GUZARGUES			ST MARTIN DE LONDRES	34,855	43,724
LAURET			ST MATHIEU DE TREVIERS	37,250	72,977
LE TRIADOU			ST VINCENT DE BARBEYRARGUES	45,570	
LES MATELLES	9,476	9,574	STE CROIX DE QUINTILLARGUES		
MAS DE LONDRES			TEYRAN	<i>Raccordée à Maëra</i>	
MURLES			VACQUIERES		
NOTRE DAME DE LONDRES			VAILHAUQUES (Bel Air)		
PEGAIROLLES DE BUEGES (Bourg)			VAILHAUQUES (Bourg)	30,033	41,212
PEGAIROLLES DE BUEGES (Mejanel)	0,350	0,350	VALFLAUNES (Bourg)		
ROUET			VALFLAUNES (Valcyre)		
SAUTEYRARGUES (Bourg)			VALFLAUNES (Lancyre)		
SAUTEYRARGUES (Vabre)	0,400	0,440	VIOLS LE FORT		
			TOTAL	480,652	442,106

1.9.2 Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration (en tMS)

	2022	2023		2022	2023
ASSAS	<i>Raccordée à Maëra</i>		ST BAUZILLE DE MONTMEL (Bourg)	1,400	1,400
BUZIGNARGUES			ST BAUZILLE DE MONTMEL (Favas)		
CAUSSE DE LA SELLE			ST CLEMENT DE RIVIERE	65,680	80,689
CAZEVIEILLE			ST GELY DU FESC	190,000	182,343
CLARET (Bourg)			ST HILAIRE DE BEAUVOIR		
CLARET (Embruscalles)			ST JEAN DE BUEGES		
COMBAILLAUX	5,278	8,900	ST JEAN DE CORNIES		
FONTANES			ST JEAN DE CUCULLES		
GUZARGUES			ST MARTIN DE LONDRES	41,481	44,805
LAURET			ST MATHIEU DE TREVIERS	61,943	75,136
LE TRIADOU			ST VINCENT DE BARBEYRARGUES	45,570	
LES MATELLES	6,012	35,574	STE CROIX DE QUINTILLARGUES		
MAS DE LONDRES	43,120		TEYRAN	<i>Raccordée à Maëra</i>	
MURLES			VACQUIERES		
NOTRE DAME DE LONDRES			VAILHAUQUES (Bel Air)		
PEGAIROLLES DE BUEGES (Bourg)			VAILHAUQUES (Bourg)	37,830	46,448
PEGAIROLLES DE BUEGES (Mejanel)	0,350	0,350	VALFLAUNES (Bourg)		
ROUET			VALFLAUNES (Valcyre)		
SAUTEYRARGUES (Bourg)			VALFLAUNES (Lancyre)		
SAUTEYRARGUES (Vabre)	0,400	0,440	VIOLS LE FORT		
			TOTAL	499,064	476,085

1.10 Faits marquants de l'année

FAITS MARQUANTS 2023	
LE TRIADOU	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'analyse bactériologique réalisée dans le cadre de l'autosurveillance - Traitement tertiaire (lampes UV) HS - Remise en service du Débitmètre Entrée le 28/07/2023. Avant QEntrée = QSortie - Remplacement automate réacteur UV - Mise en place des vannes et de la remise en service des UV - Réalisation d'un bilan d'autosurveillance supplémentaire à la demande de la DDTM suite aux faibles charges entrantes constatées en 2022
MAS DE LONDRES	<ul style="list-style-type: none"> - Réception travaux de réhabilitation PR Trucq des Vignes - Dysfonctionnement STEP : couche de boues non constituée à la surface des FPR - Mise en place d'un suivi analytique sortie lagune, sortie lits plantés - Proposition d'amélioration (bilan supplémentaire, floculation après lagune, épandage d'une film de boue, pose d'un ballon obturateur, pose de tulipes) - Essais de mise en charge des LPR dans l'espoir de leur colmatage - Ballonnage de l'aval des lits, - Mise en place de manchons plus longs entre l'entrée du lit n°2 et l'alimentation des drains - Contrôle évaluation du traitement après augmentation du temps de fonctionnement des brasseurs: Pas d'amélioration - Changement du câble du débitmètre Entrée / Lissage du totalisateur 8817 m³ du 21/04 au 10/08 soit 81 m³/j
NOTRE DAME DE LONDRES	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement de 877 ml du réseau EU et 40 branchements
ST BAUZILLE DE MONTMEL	<ul style="list-style-type: none"> - Enregistrements d'à-coups hydrauliques en entrée de station lors des derniers épisodes pluvieux, avec accumulation de mousses dans le milieu récepteur qui ont été pompées le jour-même - Signalement de présence de boues en surface du ruisseau, à 250 ml en aval du point de rejet. Cela était lié aux fortes précipitations du 29/05 qui ont déplacé les flottants présents dans le milieu naturel, ce dernier a été nettoyé par nos équipes d'exploitation. - Présence de mousses blanches en surface et de boues issues du bassin clarificateur dans le milieu récepteur 40 ml en aval du rejet de la station. Le jour de l'incident un a-coup hydraulique a été enregistré
ST CLEMENT DE RIVIERE	<ul style="list-style-type: none"> - Pose de mire sur le DO du PR Mas Marie - Nettoyage chimique des filtres tertiaire - Réhabilitation du réacteur UV et nettoyage chimique: retour au nominal - Effondrement de la bande de roulement du clarificateur n°2 - Contrôle béton sur le clarificateur file 2

FAITS MARQUANTS 2023	
ST GELY DU FESC	<ul style="list-style-type: none"> - Tests à la fumée sur la colline des Vautes - PR St Exupéry renouvellement de la pompe HS, - Renouvellement pompe HS - PR Eluard - Démontage et remontage du bol de la centrifugeuse pour contrôle et maintenance. Redémarrage de la déshydratation - Arrivée d'effluent noirâtre au niveau du PR Bas - Renouvellement de la pompe n°1 du PR BT de la STEP - Exercice de crise en conditions réelles (présence collectivité, SSDIS, QHSE) - Panne du moto-réducteur du clarificateur BA
ST MARTIN DE LONDRES	<ul style="list-style-type: none"> - Raccordement du Hameau de Frouzet sur la nouvelle STEP LPR - Mise en place de routine de suivi sur les nouveaux ouvrages du Frouzet - Mise en place de cahiers d'exploitation sur le PR et la STEP de Frouzet - Surverse de 22m³ d'effluents bruts vers le milieu naturel suite au sabotage de 2 transformateurs - Panne de l'automatisme de l'aération suite aux orages - Panne de la supervision
ST MATHIEU DE TREVIERS	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du fichier mensuel de suivi du milieu par rapport à la ZRV - Nettoyage chimique du réacteur UV, Débitmètre PR piscine HS=> renouvellement anticipé - Nettoyage chimique du réacteur UV
VAILHAUQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement satellite de télégestion - Fuite pompes doseuses FeCl₃ : 2 m³. FD transmise DDTM
VALFLAUNES	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement pompe relevage 2 STEP - Réalisation du bilan d'autosurveillance 24H - STEP Lancyre - Débordement chaussée au niveau de la STEP + ITV + contrôle l'état des canalisations, fuite du massif filtrant + Travaux d'isolement des drains coté chemin afin d'éliminer les fuites et ruissellement
VIOLS LE FORT	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement des pompes et de l'agitateur du PR principal - Renouvellement des systèmes de mesures du débit entrée et sortie

2. INDICATEURS FINANCIERS

2.1 Tarification de la redevance assainissement collectif

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation d'eau potable de l'abonné, et une part indépendante de la consommation dite part fixe comprenant notamment l'abonnement.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés sont les suivantes :

- Délibération 007.12.2022 du 13/12/2022, effective au 01/01/2023, fixant les tarifs du service assainissement collectif,
- Délibération 013.12.2023 du 19/12/2023, effective au 01/01/2024, fixant les tarifs du service assainissement collectif,

Le montant de la redevance "Modernisation des réseaux de collecte", collectée pour le compte de l'Agence de l'Eau et applicable à toutes les communes du territoire, a été maintenue à 0,16€ en 2023.



Les tarifs applicables pour les communes sont les suivants :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - TARIFS - DSP

COMMUNES	Gestion	2023					2024					Prix du m ³ pour une facture 120 m ³		
		Délégataire		CCGPSL			Délégataire		CCGPSL			2023	2024	Variation
		Part Fixe	m ³	Part Fixe	m ³	"Travaux"	Part Fixe	m ³	Part Fixe	m ³	"Travaux"			
LE TRIADOU S01	D.S.P.	22,80 €	1,1727 €	-	0,447 €	23,61 €	1,2141 €	-	0,447 €	2,0391 €	2,0635 €	1,20%		
LE TRIADOU S02	D.S.P.	23,96 €	1,2321 €	-	0,447 €	23,87 €	1,2276 €	-	0,447 €					
MAS DE LONDRES	D.S.P.	11,16 €	0,7480 €	-	0,447 €	12,56 €	0,8413 €	-	0,447 €	1,2880 €	1,3930 €	8,15%		
NOTRE DAME DE LONDRES	D.S.P.	24,60 €	0,9960 €	-	0,447 €	25,60 €	1,0360 €	-	0,447 €	1,6480 €	1,6963 €	2,93%		
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL S01	D.S.P.	-	1,3107 €	-	0,447 €	Commune en Régie à compter de 01.01.2024				1,7777 €				
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL S02	D.S.P.	-	1,3507 €	-	0,447 €									
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	D.S.P.	11,16 €	0,7480 €	-	0,447 €	12,56 €	0,8413 €	-	0,447 €	1,2880 €	1,3930 €	8,15%		
SAINT GELY DU FESC	D.S.P.	30,23 €	0,4342 €	-	0,447 €	34,59 €	0,4967 €	-	0,447 €	1,1331 €	1,2320 €	8,72%		
SAINT MARTIN DE LONDRES	D.S.P.	29,92 €	1,1368 €	-	0,447 €	31,85 €	1,2103 €	-	0,447 €	1,8331 €	1,9227 €	4,89%		
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	D.S.P.	30,23 €	0,4342 €	-	0,447 €	34,59 €	0,4967 €	-	0,447 €	1,1331 €	1,2320 €	8,72%		
VAILHAUQUES	D.S.P.	26,00 €	1,3370 €	-	0,447 €	27,75 €	1,4271 €	-	0,447 €	2,0007 €	2,1054 €	5,23%		
VALFLAUNES S01	D.S.P.	54,57 €	1,3644 €	-	0,447 €	57,81 €	1,5344 €	-	0,447 €	2,8322 €	2,9843 €	5,37%		
VALFLAUNES S02	D.S.P.	59,91 €	1,4980 €	-	0,447 €	59,63 €	1,5828 €	-	0,447 €					
VIOLS LE FORT	D.S.P.	29,48 €	0,6840 €	-	0,447 €	30,95 €	0,7180 €	-	0,447 €	1,3767 €	1,4229 €	3,36%		

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - TARIFS - REGIE

	2023			2024			Prix du m ³ pour une facture 120 m ³		
	Part Fixe	m ³ "Travaux"	m ³ "Exploitation"	Part Fixe	m ³ "Travaux"	m ³ "Exploitation"	2023	2024	Variation
Communes en régie	45,00 €	0,447 €	0,500 €	45,00 €	0,447 €	0,500 €	1,322 €	1,322 €	0,00%

2.2 Facture d'assainissement type (D204.0)

En annexe 02 est présentée une facture type d'assainissement collectif se rapportant à une consommation référence de 120 m³ (INSEE), par chacune des communes du territoire. Il est fait un comparatif entre les valeurs 2022 et 2023.

2.3 P.F.A.C.

2.3.1 PFAC domestique

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.), créée par l'article 30 de la Loi des Finances rectificative n°2012-354 du 14/03/2012 correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE).

Les tarifs applicables à toutes les communes du territoire, au 01/01/2022 et au 01/01/2023 sont les suivants :

	2022	2023	Variation
Logement Neuf	3 500,00 €	3 500,00 €	0,00%
Logement Existant	1 750,00 €	1 750,00 €	0,00%

- Délibération n°12.12.2017, du 19/12/2017, effective à compter du 01/01/2018, fixant la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.

2.3.2 PFAC assimilée domestique

Les modalités de calcul de la PFAC dite "assimilée domestique" ont été définies afin de l'adapter aux activités et établissements qui sont effectivement raccordés au réseau public de collecte des eaux usées.

Les activités impliquant une utilisation de l'eau assimilable à une utilisation à des fins domestiques sont définies dans l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte, et notamment son annexe I.

Il a donc été décidé d'affiner ces modalités de calcul en prenant en compte le nombre d'équivalents-habitants concernés par l'établissement ou l'activité raccordé. En effet, compte tenu de la diversité des situations rencontrées, chaque projet doit faire l'objet d'études particulières à partir de coefficients d'équivalence et d'unités de référence.

L'unité de référence proposée est donc l'équivalent habitant (EH),

Par délibération n°033-12-2019 du 17/12/2019, il a été défini les tranches tarifaires suivantes applicables à compter du 01/01/2020 :

	2022	2023	Variation
de 1 à 5 EH	3 500,00 €	3 500,00 €	0,00%
de 6 à 10 EH	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00%
de 11 à 20 EH	7 500,00 €	7 500,00 €	0,00%
de 21 à 50 EH	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00%
> à 50 EH	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00%

2.4 Recettes de la collectivité

	2022	2023
Redevance eaux usées usage domestique	1 883 048,00 €	2 322 585,72 €
dont abonnement	347 785,21 €	389 152,40 €
Redevance eaux usées usage non domestique		
dont abonnement		
Recettes pour boues et effluents importés		
Régularisation (+/-)		
Sous-Total Recettes de facturation	1 883 048,00 €	2 322 585,72 €
Recettes de raccordement	1 013 250,00 €	1 235 250,00 €
Primes de l'Agence de l'Eau	100 232,27 €	83 684,13 €
Contribution au titre des eaux pluviales		
Recettes liées aux travaux	237 854,71 €	137 852,46 €
Contribution exceptionnelle du budget général		
Autres recettes	57 339,00 €	43 927,87 €
Sous-Total Autres Recettes	1 408 675,98 €	1 500 714,46 €
TOTAL	3 291 723,98 €	3 823 300,18 €



Poste de relevage Fontanès

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels, déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Pour 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,11%.

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

Les indicateurs de connaissance et de gestion patrimoniale par système de collecte sont détaillés en annexe 03 du rapport.

3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

STEP	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j 2023	Conformité 2023
ASSAS	<i>Raccordée à Maéra</i>	-
BUZIGNARGUES	61,51	NON
CAUSSE DE LA SELLE	14,5	OUI
CAZEVIEILLE	5,53	OUI
CLARET (Bourg)	140,22	NON
CLARET (Embruscalles)	< 200 EH	< 200 EH
COMBAILLAUX	99,68	OUI
FONTANES	8,02	OUI
GUZARGUES	<i>Pas de bilan en 2023</i>	-
LAURET	13,53	OUI
LE TRIADOU	39	OUI
LES MATELLES	125,73	OUI
MAS DE LONDRES	16,446	OUI
MURLES	11	OUI
NOTRE DAME DE LONDRES	13,7	OUI
PEGAIROLLES DE BUEGES (Bourg)	< 200 EH	-
PEGAIROLLES DE BUEGES (Mejanel)	< 200 EH	-
ROUET	< 200 EH	-
ST BAUZILLE DE MONTMEL (bourg)	62,53	OUI
ST BAUZILLE DE MONTMEL (Favas)	< 200 EH	-
ST CLEMENT DE RIVIERE	262,29	OUI
ST GELY DU FESC	493,3	OUI
ST HILAIRE DE BEAUVOIR	18,1	OUI
ST JEAN DE BUEGES	< 200 EH	-
ST JEAN DE CORNIES	30,34	OUI
ST JEAN DE CUCULLES	< 200 EH	-
ST MARTIN DE LONDRES	103	OUI
ST MATHIEU DE TREVIERS	172,86	OUI
ST VINCENT DE BARBEYRARGUES	25,06	OUI
STE CROIX DE QUINTILLARGUES	< 200 EH	-
SAUTEYRARGUES (Bourg)	36,75	NON
SAUTEYRARGUES (Vabre)	< 200 EH	-
TEYRAN	<i>Raccordée à Maéra</i>	-
VACQUIERES	<i>Pas de bilan en 2023</i>	-
VAILHAUQUES (Bel Air)	5,5	OUI
VAILHAUQUES (Bourg)	108,3	OUI
VALFLAUNES (Bourg)	15,14	OUI
VALFLAUNES (Lancyre)	<200 EH	-
VALFLAUNES (Valcyre)	16,66	OUI
VIOLS LE FORT	40	OUI

3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

STEP	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j 2023	Conformité 2023
ASSAS	<i>Raccordée à Maéra</i>	-
BUZIGNARGUES	61,51	NON
CAUSSE DE LA SELLE	14,5	OUI
CAZEVIEILLE	5,53	OUI
CLARET (Bourg)	140,22	NON
CLARET (Embruscalles)	< 200 EH	< 200 EH
COMBAILLAUX	99,68	OUI
FONTANES	8,02	OUI
GUZARGUES	<i>Pas de bilan en 2023</i>	-
LAURET	13,53	OUI
LE TRIADOU	38,82	OUI
LES MATELLES	125,73	OUI
MAS DE LONDRES	16,45	OUI
MURLES	<i>Pas de bilan en 2022</i>	-
NOTRE DAME DE LONDRES	13,7	OUI
PEGAIROLLES DE BUEGES (Bourg)	< 200 EH	-
PEGAIROLLES DE BUEGES (Mejanel)	< 200 EH	-
ROUET	< 200 EH	-
ST BAUZILLE DE MONTMEL (Bourg)	62,53	OUI
ST BAUZILLE DE MONTMEL (Favas)	< 200 EH	
ST CLEMENT DE RIVIERE	262,29	OUI
ST GELY DU FESC	493,3	OUI
ST HILAIRE DE BEAUVOIR	18,1	OUI
ST JEAN DE BUEGES	< 200 EH	-
ST JEAN DE CORNIES	30,34	OUI
ST JEAN DE CUCULLES	< 200 EH	-
ST MARTIN DE LONDRES	103	OUI
ST MATHIEU DE TREVIERS	172,86	OUI
ST VINCENT DE BARBEYRARGUES	25,06	OUI
STE CROIX DE QUINTILLARGUES	< 200 EH	-
SAUTEYRARGUES (Bourg)	36,75	NON
SAUTEYRARGUES (Vabre)	< 200 EH	-
TEYRAN	<i>Raccordée à Maéra</i>	-
VACQUIERES	<i>Pas de bilan en 2023</i>	-
VAILHAUQUES (Bel Air)	5,5	OUI
VAILHAUQUES (Bourg)	108,3	OUI
VALFLAUNES (Bourg)	15,14	OUI
VALFLAUNES (Lancyre)	<200 EH	-
VALFLAUNES (Valcyre)	16,66	OUI
VIOLS LE FORT	40	OUI

3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

STEP	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j 2023	Conformité 2023
ASSAS	<i>Raccordée à Maéra</i>	-
BUZIGNARGUES	61,51	NON
CAUSSE DE LA SELLE	14,5	OUI
CAZEVIEILLE	5,53	OUI
CLARET (Bourg)	140,22	NON
CLARET (Embruscalles)	< 200 EH	< 200 EH
COMBAILLAUX	99,68	OUI
FONTANES	8,02	OUI
GUZARGUES	<i>Pas de bilan en 2023</i>	-
LAURET	13,53	OUI
LE TRIADOU	38,82	OUI
LES MATELLES	125,73	OUI
MAS DE LONDRES	16,45	OUI
MURLES	<i>Pas de bilan en 2023</i>	-
NOTRE DAME DE LONDRES	13,7	OUI
PEGAIROLLES DE BUEGES (Bourg)	< 200 EH	-
PEGAIROLLES DE BUEGES (Mejanel)	< 200 EH	-
ROUET	< 200 EH	-
ST BAUZILLE DE MONTMEL (Bourg)	62,53	OUI
ST BAUZILLE DE MONTMEL (Favas)	< 200 EH	
ST CLEMENT DE RIVIERE	262,29	OUI
ST GELY DU FESC	493,3	OUI
ST HILAIRE DE BEAUVOIR	18,1	OUI
ST JEAN DE BUEGES	< 200 EH	-
ST JEAN DE CORNIES	30,34	OUI
ST JEAN DE CUCULLES	< 200 EH	-
ST MARTIN DE LONDRES	103	OUI
ST MATHIEU DE TREVIERS	172,86	OUI
ST VINCENT DE BARBEYRARGUES	25,06	OUI
STE CROIX DE QUINTILLARGUES	< 200 EH	-
SAUTEYRARGUES (Bourg)	36,75	NON
SAUTEYRARGUES (Vabre)	< 200 EH	-
TEYRAN	<i>Raccordée à Maéra</i>	-
VACQUIERES	<i>Pas de bilan en 2023</i>	-
VAILHAUQUES (Bel Air)	5,5	OUI
VAILHAUQUES (Bourg)	108,3	OUI
VALFLAUNES (Bourg)	15,14	OUI
VALFLAUNES (Lancyre)	<200 EH	-
VALFLAUNES (Valcyre)	16,66	OUI
VIOLS LE FORT	40	OUI

3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

La filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Pour 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100%.

En annexe 04 est présenté le taux de boues évacuées pour chacune des stations d'épuration.

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Pour 2023, aucune demande d'indemnisation n'a été déposée en vue d'un dédommagement.

3.8 Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Est considéré comme "point noir" tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...).

Pour 2023, le nombre total de points noirs est 232,49 par 100 km de réseau.

	Points Noirs pour 100km de réseau 2022	Points Noirs pour 100km de réseau 2023
ASSAS		
BUZIGNARGUES		
CAUSSE DE LA SELLE	0,10	0,10
CAZEVIEILLE	0,30	0,30
CLARET		
COMBAILLAUX		
FONTANES		
GUZARGUES		
LAURET		
LE TRIADOU	0,00	20,71
LES MATELLES		
MAS DE LONDRES	1,57	1,57
MURLES		
NOTRE DAME DE LONDRES	26,97	107,73
PEGAIROLLES DE BUEGES		
ROUET		
SAUTEYRARGUES		
ST BAUZILLE DE MONTMEL	13,87	27,21
ST CLEMENT DE RIVIERE	1,57	1,57
ST GELY DU FESC	6,63	8,51
ST JEAN DE BUEGES		
ST JEAN DE CORNIES		
ST JEAN DE CUCULLES		
ST HILAIRE DE BEAUVOIR		
ST MARTIN DE LONDRES	0,00	5,62
ST MATHIEU DE TREVIERS	6,63	8,51
ST VINCENT DE BARBEYRARGUES		
STE CROIX DE QUINTILLARGUES		
TEYRAN		
VACQUIERES		
VAILHAUQUES	4,12	4,12
VALFLAUNES	0,00	46,54
VIOLS LE FORT		
TOTAL	61,77	232,49

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Au cours de l'année 2023, 1,139 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,31% (contre 0,22% en 2022).

	2022	2023
ASSAS		
BUZIGNARGUES		
CAUSSE DE LA SELLE		0,000
CAZEVIEILLE		
CLARET		
COMBAILLAUX	0,010	
FONTANES	0,042	
GUZARGUES		
LAURET		
LE TRIADOU	0,000	0,000
LES MATELLES		
MAS DE LONDRES		0,000
MURLES		
NOTRE DAME DE LONDRES		0,877
PEGAIROLLES DE BUEGES		0,000
ROUET		0,000
ST BAUZILLE DE MONTMEL		
ST CLEMENT DE RIVIERE	0,085	0,000
ST GELY DU FESC	0,100	0,000
ST HILAIRE DE BEAUVOIR		
ST JEAN DE BUEGES	0,140	0,000
ST JEAN DE CORNIES		
ST JEAN DE CUCULLES		
ST MARTIN DE LONDRES	0,170	0,000
ST MATHIEU DE TREVIERS	0,130	0,180
ST VINCENT DE BARBEYRARGUES	0,119	
STE CROIX DE QUINTILLARGUES		
SAUTEYRARGUES	0,065	0,082
TEYRAN		
VACQUIERES		
VAILHAUQUES	0,000	0,000
VALFLAUNES	0,000	0,000
VIOLS LE FORT	0,000	0,000
TOTAL	0,861	1,139



3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

Pour 2023, les indicateurs de chaque station d'épuration, d'une capacité supérieure à 2000 EH, sont les suivants :

STEP	Nombre de bilans réalisés en 2023	% de bilans conformes en 2023
ASSAS	<i>Raccordée à Maéra</i>	
BUZIGNARGUES	< 2000 EH	-
CAUSSE DE LA SELLE	< 2000 EH	-
CAZEVIEILLE	< 2000 EH	-
CLARET (Bourg)	< 2000 EH	-
CLARET (Embruscalles)	< 2000 EH	-
COMBAILLAUX	12	42%
FONTANES	< 2000 EH	-
GUZARGUES	< 2000 EH	-
LAURET	< 2000 EH	-
LE TRIADOU	< 2000 EH	
LES MATELLES	12	67%
MAS DE LONDRES	< 2000 EH	
MURLES	< 2000 EH	-
NOTRE DAME DE LONDRES	< 2000 EH	
PEGAIROLLES DE BUEGES (Bourg)	< 2000 EH	-
PEGAIROLLES DE BUEGES (Mejanel)	< 2000 EH	-
ROUET	< 2000 EH	-
ST BAUZILLE DE MONTMEL (bourg)	< 2000 EH	
ST BAUZILLE DE MONTMEL (Favas)	< 2000 EH	
ST CLEMENT DE RIVIERE	14	92%
ST GELY DU FESC	24	100%
ST HILAIRE DE BEAUVOIR	< 2000 EH	-
ST JEAN DE BUEGES	< 2000 EH	-
ST JEAN DE CORNIES	< 2000 EH	-
ST JEAN DE CUCULLES	< 2000 EH	-
ST MARTIN DE LONDRES	12	92%
ST MATHIEU DE TREVIERS	12	92%
ST VINCENT DE BARBEYRARGUES	< 2000 EH	-
STE CROIX DE QUINTILLARGUES	< 2000 EH	-
SAUTEYRARGUES (Bourg)	< 2000 EH	-
SAUTEYRARGUES (Vabre)	< 2000 EH	-
TEYRAN	<i>Raccordée à Maéra</i>	
VACQUIERES	< 2000 EH	-
VAILHAUQUES (Bel Air)	< 2000 EH	
VAILHAUQUES (Bourg)	12	100%
VALFLAUNES (Bourg)	< 2000 EH	
VALFLAUNES (Lancyre)	< 2000 EH	
VALFLAUNES (Valcyre)	< 2000 EH	
VIOLS LE FORT	< 2000 EH	

Les non-conformités de Combaillaux sont dues à un dépassement récurrent du paramètre "phosphore".

Un dépassement en bactériologie a été la cause de la non-conformité sur Les Matelles.

Sur St Clément de Rivière et St Mathieu de Trévières, la non-conformité est due à un dépassement en bactériologie, dû à un dysfonctionnement du traitement tertiaire de désinfection par UV.

Sur St Martin de Londres, la non-conformité est due à un dépassement des paramètres MES et DBO5, et ce, suite à un événement pluvieux.

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Les indicateurs de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte sont présentés en annexe 05 du rapport.

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

	2022	2023
Encours de la dette en €	7 486 418,00 €	6 962 610,00 €
Epargne brute annuelle en €	2 018 795,27 €	2 374 312,54 €
Durée d'extinction de la dette en année	14 ans et 4 mois	16 ans et 8 mois

3.13 Taux d'impayés sur les factures de 2022 (P257.0)

Le taux d'impayés est calculé au 31/12/23 sur l'ensemble des factures émises au titre de l'année 2022. Le chiffres d'affaires prend en compte la totalité des factures, sans distinguer la part de la collectivité et celle du délégataire).

	2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	19 072,97 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	3 053 869,27 €
Taux d'impayés en € sur les factures d'assainissement 2022	0,62%

3.14 Taux de réclamations (P258.1)

Le nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité ou l'opérateur au sens réglementaire (les réclamations liées au niveau de prix ne rentrent pas en considération de la calcul) est de 0.

Le taux de réclamation considéré pour l'année 2023 est donc de 0 pour 1000 abonnés.



4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1 Montants Financiers

	2022	2023
Montant financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 930 013,06 €	2 091 827,14 €
Montant des subventions en €	690 005,06 €	154 291,22 €
Montant des contributions du budget général en €	0,00 €	0,00 €

4.2 Etat de la Dette du Service

		2022	2023
Encours de la dette au 31.12.2023 (Montant restant dû)		7 486 418,00 €	6 962 610,00 €
Montant remboursé durant l'exercice 2023	En capital	521 327,15 €	531 102,27 €
	En intérêt	180 159,82 €	191 578,54 €

4.3 Amortissement

	2022	2023
Dotation aux amortissements en €	1 752 684,34 €	1 777 669,87 €

En 2022, la reprise des biens des communes a été comptablement effective (Trésorerie).



4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et des travaux réalisés dans l'année

4.4.1 Travaux réalisés en 2023

Commune	Opération	TRAVAUX REALISES en 2023 Montant TTC
COMBAILLAUX	- Chemin des Draïlles - Chemin de Branquedieu	57 000,00 €
LE TRIADOU	- RD 113 - Le Village	737 000,00 €
NOTRE DAME DE LONDRES	- Renouvellement de 877 ml de réseau EU et 40 branchements	759 760,00 €
ST CLEMENT DE RIVIERE	- Renforcement PR les Clématides - Opération Hélène de Savoie - Réhabilitation réseau EU - Rue de Rouargues	22 800,00 €
ST GELY DU FESC	- Allée du Patus- Débitmètre - Les Vâutes	846 000,00 €
ST MATHIEU DE TREVIERS	- Réhabilitation réseau EU - Rue du Truc d'Anis - Réhabilitation réseau EU - Allée de l'Ancienne Gendarmerie	64 000,00 €
ST VINCENT DE BARBEYRARGUES	- Chemin du Poullaillou	NC
TEYRAN	- Branchement EU - Ancien Chemin des Cantines	4 300,00 €
VAILHAUQUES	- Réhabilitation réseau EU et renouvellement Route de Viols	82 000,00 €
TOTAL		2 572 860,00 €

4.4.2 Projets à l'étude

Commune	Opération	PROJETS A L'ETUDE 2024 Montant TTC
CAUSSE DE LA SELLE	- Etude de faisabilité	28 000,00 €
CLARET	- Réhabilitation réseau EU - Avenue des Embruscales Lotissements la Chênaie - Les Amoureux 2 - les Mûriers 2	373 000,00 €
LAURET	- Lotissements la Closerie et Le Château (opération commune)	31 000,00 €
ST MARTIN DE LONDRES	- Rue du Cornier	180 000,00 €
ST MATHIEU DE TREVIERS	- Réhabilitation réseau EU - Rue du Truc d'Anis - Réhabilitation réseau EU - Allée de l'Ancienne Gendarmerie	351 000,00 €
TOTAL		963 000,00 €



5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

En 2023, aucune créance n'a été versée au Fond de Solidarité Logement.



ANNEXE 01

STEP de BUZIGNARGUES											
Code Sandre de la station : 060934043001											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtre planté de roseaux à deux étages									
Date de mise en service		01/02/2007									
Commune d'implantation		Buzignargues									
Lieu-dit		Chemin du Moulin Bas									
Capacité nominale STEP en EH		500									
Nombre d'abonnés raccordés		132									
Nombre d'habitants raccordés		304									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		42									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 12/04/2005									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: Zone de rejet végétalisée (infiltration) Nom du milieu récepteur:									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet				et/ou				Rendement (%)		
	Maximale		Rédhibitoire								
DBO5	25 mg/l		70 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		60			
DCO	125 mg/l		400 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		60			
MES			85 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		50			
NGL					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
NTK					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Pt					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Coliformes Fécaux	10 ³ u / 100ml				<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Streptocoques Fécaux					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
20/07/2023	Oui	12	96,13	63	90,32	11	94,76	7,66	91,59	21,18	21,18
STEP de CAUSSE DE LA SELLE											
Code Sandre de la station : 060934060001											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Lagunage et filtre planté de roseaux									
Date de mise en service		01/07/1988									
Commune d'implantation		Causse de la Selle									
Lieu-dit		La Paret Nova									
Capacité nominale STEP en EH		400									
Nombre d'abonnés raccordés		189									
Nombre d'habitants raccordés		435									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		80									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 13/03/2009									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: Zone de rejet végétalisée (infiltration) Nom du milieu récepteur:									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet				et/ou				Rendement (%)		
	Maximale		Rédhibitoire								
DBO5	35 mg/l		70 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		60			
DCO	200 mg/l		400 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		60			
MES	50 mg/l		85 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		50			
NGL					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
NTK					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Pt					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Coliformes Fécaux	10 ⁴ u/l				<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Streptocoques Fécaux	10 ⁴ u/l				<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/12/2023	non	43	85,13	140	77,93	43	81,42	66,3	23,77	6,04	32,5

STEP de CAZEVIEILLE											
Code Sandre de la station : 060934066002											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtre planté de roseaux à deux étages									
Date de mise en service											
Commune d'implantation		Cazeville									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEP en EH		400									
Nombre d'abonnés raccordés		87									
Nombre d'habitants raccordés		200									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		60									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 19/02/2009									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: cours d'eau non permanent									
		Nom du milieu récepteur:									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet				et/ou				Rendement (%)		
	Maximale		Réhibitoire								
DBO5	35 mg/l		70 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				60	
DCO	200 mg/l		400 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				60	
MES			85 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				50	
NGL					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
NTK					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Pt					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Coliformes Fécaux			10 ⁵ u/l		<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Streptocoques Fécaux			10 ⁵ u/l		<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
12/10/2023	NON	11	93,74	78	86,76	13	92,61	39,3	39,25	8,6	69,01
STEP de CLARET											
Code Sandre de la station : 060934078001											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Lagunage aéré									
Date de mise en service											
Commune d'implantation		Claret									
Lieu-dit		Bourg									
Capacité nominale STEP en EH		1500									
Nombre d'abonnés raccordés		639									
Nombre d'habitants raccordés		1470									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		300									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 25/09/2005									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: cours d'eau non permanent									
		Nom du milieu récepteur:									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet				et/ou				Rendement (%)		
	Maximale		Réhibitoire								
DBO5	25 mg/l		70 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				60	
DCO	125 mg/l		400 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				60	
MES			150 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				50	
NGL					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
NTK					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Pt					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Coliformes Fécaux			10 ³ u/l		<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Streptocoques Fécaux			10 ³ u/l		<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
02/08/2023	NON	42	82,73	106	83,26	140	51,16	40,8	48,39	7,5	13,32
09/10/2023	NON	11	98,11	106	92,01	100	84,34	43	67,45	9,02	37,07

STEP de CLARET											
Code Sandre de la station : 060934078002											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtre planté de roseaux									
Date de mise en service											
Commune d'implantation		Claret									
Lieu-dit		Les Embruscalles									
Capacité nominale STEP en EH		150									
Nombre d'abonnés raccordés		42									
Nombre d'habitants raccordés		97									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		23									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: cours d'eau non permanent									
		Nom du milieu récepteur:									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet		et/ou				Rendement (%)				
	Maximale	Réhibitoire									
DBO5	35 mg/l	70 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou			60				
DCO	200 mg/l	400 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou			60				
MES		85 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou			50				
NGL			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
NTK			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Pt			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Coliformes Fécaux			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Streptocoques Fécaux			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
sans objet											

STEP de COMBAILLAUX											
Code Sandre de la station : 060934082003											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Lit bactérien + lombrifiltration									
Date de mise en service		2004									
Commune d'implantation		Combailaux									
Lieu-dit		Truc de la Reine									
Capacité nominale STEP en EH		2200									
Nombre d'abonnés raccordés		773									
Nombre d'habitants raccordés		1778									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		396									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 31/07/2002 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: Ruisseau affluent Mosson									
		Nom du milieu récepteur: Miege Sole									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet		et/ou				Rendement (%)				
	Maximale	Réhibitoire									
DBO5	25 mg/l	50 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou			92				
DCO	125 mg/l	250 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou			84				
MES	35 mg/l	150 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou			90				
NGL			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
NTK			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Pt	2 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou			80				
Coliformes Fécaux			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Streptocoques Fécaux			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		Nk		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
janv-23	NON	14	94,81	82	85,64	45	76,84	50,3	40,11	8,49	-8,63
févr-23	NON	16	96,49	107	89,79	61	86,61	59,9	54,44	9,32	35,50
mars-23	OUI	3	98,45	56	91,53	9	97,17	37,3	61,94	7,95	15,24
avr-23	NON	16	95,85	77	90,47	96	75,10	25,8	73,86	4,48	55,31
mai-23	NON	18	88,73	57	83,78	140	5,62	29,5	47,34	4,6	13,86
juin-23	NON	6	98,36	59	92,51	110	72,50	16	83,89	6,1	41,98
juil-23	NON	8	97,68	120	87,02	100	78,28	19,4	83,35	6,23	52,71
août-23	NON	20	95,05	98	88,88	47	88,38	12,3	91,35	4,23	69,11
sept-23	NON	9	95,62	44	90,28	64	75,27	8,55	90,42	6,9	21,75
oct-23	OUI	6	98,71	56	94,83	20	95,96	13,7	89,92	7,19	51,23
nov-23	OUI	6	98,48	62	94,21	30	94,20	25,6	78,25	7,32	41,63
déc-23	OUI	5	98,93	68	95,04	25	96,57	32,8	79,24	8,26	55,13

STEP de FONTANES											
Code Sandre de la station : 060934102001											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtre planté de roseaux à deux étages									
Date de mise en service											
Commune d'implantation		Fontanes									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEP en EH		400									
Nombre d'abonnés raccordés		132									
Nombre d'habitants raccordés		304									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		72									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 23/08/2005									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: Zone de rejet végétalisée (infiltration) Nom du milieu récepteur:									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet				et/ou				Rendement (%)		
	Maximale		Rédhibitoire								
DBO5	25 mg/l		70 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				60	
DCO	125 mg/l		400 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				60	
MES	35 mg/l		85 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				50	
NGL					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
NTK					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Pt					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Coliformes Fécaux	10 ² u / 100ml				<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Streptocoques Fécaux	10 ² u / 100ml				<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
10/08/2023	NON	8	95,84	60	87,43	6	95,91	27,5	63,48	5,72	34,82
STEP de GUZARGUES											
Code Sandre de la station : 060934118001											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Lagunage									
Date de mise en service											
Commune d'implantation		Guzargues									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEP en EH		220									
Nombre d'abonnés raccordés		163									
Nombre d'habitants raccordés		375									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		38									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: Ruisseau Nom du milieu récepteur: La Cadoule									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet				et/ou				Rendement (%)		
	Maximale		Rédhibitoire								
DBO5	30 mg/l		70 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
DCO	90 mg/l		400 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
MES	150 mg/l		150 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
NGL					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
NTK					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Pt					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Coliformes Fécaux					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Streptocoques Fécaux					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
31/12/2023	non	7	96,18	38	92,3	61	82,7	28,2	35,29	2,32	65,58

STEP de LAURET											
Code Sandre de la station : 060934131002											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtre planté de roseaux à deux étages + UV									
Date de mise en service		01/01/2018									
Commune d'implantation		Lauret									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEP en EH		1000									
Nombre d'abonnés raccordés		206									
Nombre d'habitants raccordés		474									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		190									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 05/07/2016									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: cours d'eau non permanent Nom du milieu récepteur:									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet				et/ou				Rendement (%)		
	Maximale		Réhibitoire								
DBO5	25 mg/l		70 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		70			
DCO	125 mg/l		250 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		75			
MES	35 mg/l		85 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		90			
NGL					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
NTK	40 mg/l				<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		70			
Pt					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Coliformes Fécaux	10 ³ u / 100ml				<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		99			
Streptocoques Fécaux	10 ³ u / 100ml				<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		99			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
31/12/2023	OUI	3	98,87	30	95,04	3	98,8	3,66	95,12	7,75	14,26
STEP de LE TRIADOU											
Code Sandre de la station : 060934314001											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtre planté de roseaux + lagunage d'infiltration									
Date de mise en service		14/01/2013									
Commune d'implantation		Le Triadou									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEP en EH		700									
Nombre d'abonnés raccordés		282									
Nombre d'habitants raccordés		649									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		196									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: Infiltration dans zone de rejet végétalisée Nom du milieu récepteur:									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet				et/ou				Rendement (%)		
	Maximale		Réhibitoire								
DBO5	25 mg/l		70 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		70			
DCO	125 mg/l		400 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		75			
MES	35 mg/l		85 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		90			
NGL					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
NTK					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Pt					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Coliformes Fécaux	10 ³ u / 100ml				<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Streptocoques Fécaux					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
17/07/2023	OUI	3	98,97%	22	97,98%	2,1	99,54%				
15/11/2023	OUI	3	99,44%	23	98,22%	2,2	99,69%				

STEP de LES MATELLES											
Code Sandre de la station : 060934153002											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée									
Date de mise en service		2003									
Commune d'implantation		Les Matelles									
Lieu-dit		les Faysses									
Capacité nominale STEP en EH		2500									
Nombre d'abonnés raccordés		872									
Nombre d'habitants raccordés		2006									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		450									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 15/07/2002 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: Ruisseau - affluent du Lirou Nom du milieu récepteur: Mas de Viane									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet				et/ou				Rendement (%)		
	Maximale		Rédhibitoire								
DBO5	25 mg/l		50 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				92	
DCO	125 mg/l		250 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				84	
MES	35 mg/l		85 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				93	
NGL					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
NTK					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Pt					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Coliformes Fécaux	10 ⁵ u / 100ml				<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Streptocoques Fécaux	10 ⁴ u / 100ml				<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
19/01/2023	OUI	3	99,10	30	96,19	2	99,54	7,3	93,29	3,9	66,06
13/02/2023	NON	3	99,05	30	95,97	2	99,40				
26/03/2023	NON	3	98,09	30	94,30	2	99,36				
15/04/2023	OUI	3	99,16	30	96,33	2	99,56				
19/05/2023	OUI	3	97,77	30	88,83	3	97,49	5,5	86,92	2,84	34,68
14/06/2023	OUI	3	99,13	30	95,87	2	99,43	2,9	95,65	2,34	69,19
25/07/2023	OUI	3	98,57	30	94,53	2	99,31				
27/08/2023	NON	3	99,27	38	95,46	2	99,53				
24/09/2023	OUI	3	98,60	30	94,72	2	99,33	3,4	93,83	1,52	74,24
09/10/2023	NON	3	99,15	30	96,52	3	99,29				
12/11/2023	OUI	3	99,06	30	96,38	3	99,26	11,9	84,78	2,64	71,14
10/12/2023	OUI	3	99,08	30	96,40	2	99,46				

STEP de MAS DE LONDRES											
Code Sandre de la station : 060934152001											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Lagunage aéré suivi de filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		2013									
Commune d'implantation		Mas de Londres									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEP en EH		400									
Nombre d'abonnés raccordés		224									
Nombre d'habitants raccordés		515									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		60									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 30/01/2008									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: Nom du milieu récepteur:									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet				et/ou				Rendement (%)		
	Maximale		Rédhibitoire								
DBO5	35 mg/l		70 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				60	
DCO	200 mg/l		400 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				60	
MES	50 mg/l		85 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				50	
NGL					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
NTK					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Pt					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Coliformes Fécaux					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Streptocoques Fécaux					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
23/03/2023	OUI	59	83	258	68	52	75	81,31	14	9,29	7
12/04/2023	OUI	40	90	229	64	95	83	83,22	32	7,98	35

STEP de MURLES													
Code Sandre de la station : 060934177001													
Caractéristiques générales													
Filière de traitement		Filtre planté de roseaux à deux étages											
Date de mise en service		01/01/2007											
Commune d'implantation		Murles											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEP en EH		300											
Nombre d'abonnés raccordés		125											
Nombre d'habitants raccordés		288											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		50											
Prescription de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 31/03/2006											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: cours d'eau non permanent											
		Nom du milieu récepteur:											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet				et/ou				Rendement (%)			
		Maximale		Réhibitoire									
DBO5		25 mg/l		70 mg/l		<input type="checkbox"/> Et <input checked="" type="checkbox"/> Ou				60			
DCO		125 mg/l		400 mg/l		<input type="checkbox"/> Et <input checked="" type="checkbox"/> Ou				60			
MES				85 mg/l		<input type="checkbox"/> Et <input checked="" type="checkbox"/> Ou				50			
NGL						<input type="checkbox"/> Et <input type="checkbox"/> Ou							
NTK						<input type="checkbox"/> Et <input type="checkbox"/> Ou							
Pt						<input type="checkbox"/> Et <input type="checkbox"/> Ou							
Coliformes Fécaux						<input type="checkbox"/> Et <input type="checkbox"/> Ou							
Streptocoques Fécaux						<input type="checkbox"/> Et <input type="checkbox"/> Ou							
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (oui/non)		DBO5		DCO		MES		NTK		Pt	
				Conc mg/l		Rend %		Conc mg/l		Rend %		Conc mg/l	
27/09/2023		OUI		16		98,17		81		96,39		17	
				98,58		4,8		97,08		10,9		61,12	

STEP de NOTRE DAME DE LONDRES													
Code Sandre de la station : 060934185002													
Caractéristiques générales													
Filière de traitement		Filtre Planté de roseaux											
Date de mise en service		2013											
Commune d'implantation		Notre Dame de Londres											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEP en EH		500											
Nombre d'abonnés raccordés		188											
Nombre d'habitants raccordés		432											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		100											
Prescription de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: Infiltration dans zone de rejet végétalisé											
		Nom du milieu récepteur:											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet				et/ou				Rendement (%)			
		Maximale		Réhibitoire									
DBO5		35 mg/l		70 mg/l		<input type="checkbox"/> Et <input checked="" type="checkbox"/> Ou				60			
DCO				400 mg/l		<input type="checkbox"/> Et <input checked="" type="checkbox"/> Ou				60			
MES				85 mg/l		<input type="checkbox"/> Et <input checked="" type="checkbox"/> Ou				50			
NGL						<input type="checkbox"/> Et <input type="checkbox"/> Ou							
NTK						<input type="checkbox"/> Et <input type="checkbox"/> Ou							
Pt						<input type="checkbox"/> Et <input type="checkbox"/> Ou							
Coliformes Fécaux						<input type="checkbox"/> Et <input type="checkbox"/> Ou							
Streptocoques Fécaux						<input type="checkbox"/> Et <input type="checkbox"/> Ou							
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (oui/non)		DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l		Rend %		Conc mg/l		Rend %		Conc mg/l	
12/04/2023		OUI		4		99		39		93		4	
				53		-		8		-			

STEP de PEGAIROLLES DE BUEGES											
Code Sandre de la station : 060934102001											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtre planté de roseaux à deux étages									
Date de mise en service											
Commune d'implantation		Pégairolles de Buèges									
Lieu-dit		Bourg									
Capacité nominale STEP en EH		120									
Nombre d'abonnés raccordés		54									
Nombre d'habitants raccordés		124									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		27,75									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: Zone de rejet végétalisée (infiltration) Nom du milieu récepteur:									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet				et/ou				Rendement (%)		
	Maximale		Réhibitoire								
DBO5	35 mg/l		70 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		60			
DCO	200 mg/l		400 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		60			
MES			85 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		50			
NGL					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
NTK					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Pt					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Coliformes Fécaux					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Streptocoques Fécaux					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Sans objet											

STEP de PEGAIROLLES DE BUEGES											
Code Sandre de la station : 060934195001											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtre planté de roseaux à deux étages									
Date de mise en service											
Commune d'implantation		Pégairolles de Buèges									
Lieu-dit		Méjanelles									
Capacité nominale STEP en EH		80									
Nombre d'abonnés raccordés		23									
Nombre d'habitants raccordés		53									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		18									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: Zone de rejet végétalisée (infiltration) Nom du milieu récepteur:									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet				et/ou				Rendement (%)		
	Maximale		Réhibitoire								
DBO5	35 mg/l		70 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		60			
DCO	200 mg/l		400 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		60			
MES			85 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		50			
NGL					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
NTK					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Pt					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Coliformes Fécaux					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Streptocoques Fécaux					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Sans objet											

STEP de COMMUNE DE ROUET											
Code Sandre de la station :											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtre planté de roseaux									
Date de mise en service		2000									
Commune d'implantation		ROUET									
Lieu-dit		LES CAMPS									
Capacité nominale STEP en EH		50									
Nombre d'abonnés raccordés		17									
Nombre d'habitants raccordés		39									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescription de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: Rejet dans ruisseau à débit variable Nom du milieu récepteur:									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet				et/ou				Rendement (%)		
	Maximale		Réhibitoire								
DBO5	25 mg/l		70 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				60	
DCO	125 mg/l		400 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				60	
MES			85 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				50	
NGL					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
NTK					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Pt					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Coliformes Fécaux					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Streptocoques Fécaux					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Sans objet											

STEP de COMMUNE : SAINT BAUZILLE DE MONTMEL											
Code Sandre de la station : 060934242001											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boues activées à aération prolongée									
Date de mise en service		01/08/1978									
Commune d'implantation		Saint Bazille de Montmel									
Lieu-dit		Bourg									
Capacité nominale STEP en EH		800									
Nombre d'abonnés raccordés		347									
Nombre d'habitants raccordés		798									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		95									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: Nom du milieu récepteur: Ruisseau du Valen									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet				et/ou				Rendement (%)		
	Maximale		Réhibitoire								
DBO5	35		70 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				60	
DCO	200		400 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				60	
MES			85 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				50	
NGL					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
NTK					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Pt					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Coliformes Fécaux					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Streptocoques Fécaux					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
12/06/2023	OUI	6	98,09%	56	93,37%		95,38%				

STEP de COMMUNE : SAINT BAUZILLE DE MONTMEL											
Code Sandre de la station : 060934242002											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Fosse toutes eaux avec filtre à sable vertical drainé									
Date de mise en service		01/12/1997									
Commune d'implantation		Saint Bauzille de Montmel									
Lieu-dit		Hameau de Favas									
Capacité nominale STEP en EH		100									
Nombre d'abonnés raccordés		43									
Nombre d'habitants raccordés		99									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		15									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: Fossé Nom du milieu récepteur: Ruisseau Le Braou									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet		et/ou		Rendement (%)						
	Maximale	Réhibitoire									
DBO5	35 mg/l	70 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou	60						
DCO	200 mg/l	400 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou	60						
MES		85 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou	50						
NGL			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
NTK			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Pt			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Coliformes Fécaux			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Streptocoques Fécaux			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Sans Objet											

STEP de SAINT CLEMENT DE RIVIERE											
Code Sandre de la station : 60934247004											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boues Activées									
Date de mise en service		2017									
Commune d'implantation		Saint Clément de Rivière									
Lieu-dit		Rouargues									
Capacité nominale STEP en EH		8500									
Nombre d'abonnés raccordés		1924									
Nombre d'habitants raccordés		4425									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		1415									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: : Ruisseau Nom du milieu récepteur:									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet		et/ou		Rendement (%)						
	Maximale	Réhibitoire									
DBO5	25 mg/l	50 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou	70						
DCO	90 mg/l	250 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou	75						
MES	35 mg/l	85 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou	90						
NGL	15 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
NTK	10 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Pt	2 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou	80						
Coliformes Fécaux		10 ⁴ / 100ml	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Streptocoques Fécaux		10 ³ / 100ml	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
19/01/23	oui	3	97,69%	23	93,03%	3,6	96,79%				
20/02/23	oui	3	98,97%	28	94,68%	3,5	98,86%	4,54		2,22	
20/03/23	oui	3	95,95%	32	94,41%	6,8	98,13%				
20/04/23	oui	3	99,23%	27	95,93%	13	96,58%				
21/05/23	oui	3	98,57%	22	95,24%	13	96,67%				
20/06/23	oui	3	98,70%	13	97,16%	2,5	99,29%				
05/07/23	oui	3	96,36%	26	96,04%	5	98,56%	4,75		1,54	
20/09/23	oui	3	93,99%	33	94,59%	7,4	98,18%	6,08		1,38	
19/10/23	oui	3	98,24%	20	95,90%	5,7	98,82%				
20/11/23	oui	3	95,56%	23	92,53%	2,2	99,57%	7,85		0,71	
05/12/23	oui	3	99,06%	27	96,09%	3,9	99,06%				
20/12/23	oui	3	98,33%	24	93,10%	2,3	99,35%				

STEP de SAINT GELY DU FESC											
Code Sandre de la station : 060000134255											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boues Activées									
Date de mise en service		1994									
Commune d'implantation		Saint Gély du fesc									
Lieu-dit		Route de Grabels									
Capacité nominale STEP en EH		14800									
Nombre d'abonnés raccordés		4618									
Nombre d'habitants raccordés		10621									
Débit de référence temps sec journalier admissible		3000 m3/j									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 16/07/1993 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: Cours d'eau Nom du milieu récepteur: Le Pezouillet									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet				et/ou				Rendement (%)		
	Maximale		Rédhibitoire								
DBO5	25 mg/l		50 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				80	
DCO	90 mg/l		250 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				75	
MES	35 mg/l		85 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				90	
NGL	15 mg/l				<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				70	
NTK					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Pt	2 mg/l				<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				80	
Coliformes Fécaux					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Streptocoques Fécaux					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/01/2023	OUI	3	98,80%	21	95,71%	2,8	98,88%	10,95			93,80%
19/01/2023	OUI	3	99,09%	40	97,57%	5,5	99,35%				
05/02/2023	OUI	4	98,92%	37	94,88%	19	96,35%	10,31			95,84%
20/02/2023	OUI	3	99,44%	36	93,39%	18	96,67%				
05/03/2023	OUI	3	99,12%	30	97,06%	12	97,50%	9,25			97,15%
20/03/2023	OUI	3	99,17%	29	98,19%	4,7	98,89%				
05/04/2023	OUI	3	99,30%	47	95,10%	13	97,49%	23,00			90,24%
04/05/2023	OUI	3	99,14%	31	96,57%	3,2	99,40%	4,30			98,30%
21/05/2023	OUI	3	98,80%	28	98,65%	10	98,04%				
05/06/2023	OUI	3	96,83%	34	60,76%	11	88,38%	7,74			93,90%
20/06/2023	OUI	3	99,23%	28	94,72%	5,8	98,51%				
05/07/2023	OUI	3	99,03%	23	97,60%	6,9	98,53%	7,07			95,23%
05/08/2023	OUI	3	99,23%	28	96,91%	2,7	99,33%	12,11			81,55%
20/08/2023	OUI	10	97,67%	41	96,68%	34,0	92,70%				
05/09/2023	OUI	3	99,17%	36	96,44%	8,6	98,28%	15,00			87,30%
12/09/2023	OUI	4	99,23%	123	74,90%	5,0	99,04%				
05/10/2023	OUI	3	98,50%	26	96,29%	3,5	96,96%	6,02			91,06%
12/10/2023	OUI	3	99,09%	32	97,66%	17,0	95,91%				
05/11/2023	OUI	7	98,41%	46	93,80%	27,0	93,38%	14,13			87,72%
20/11/2023	OUI	3	99,79%	29	95,28%	11,0	97,66%				
28/11/2023	OUI	3	99,19%	28	94,09%	5,5	98,51%				
05/12/2023	OUI	3	99,17%	46	94,55%	18,0	96,62%	6,10			94,21%
14/12/2023	OUI	3	99,25%	25	98,28%	5,0	99,59%				
20/12/2023	OUI	3	99,00%	29	97,79%	3,9	99,57%				

STEP de SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR											
Code Sandre de la station : 060934110002											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtre planté de roseaux à deux étages									
Date de mise en service											
Commune d'implantation		Saint Hilaire de Beauvoir									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEP en EH		500									
Nombre d'abonnés raccordés		173									
Nombre d'habitants raccordés		398									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		102									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 13/10/2006									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: Ruisseau Nom du milieu récepteur: Le Budel									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet				et/ou				Rendement (%)		
	Maximale		Rédhibitoire								
DBO5	25		70 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				60	
DCO	125		400 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				60	
MES			85 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				50	
NGL					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
NTK					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Pt					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Coliformes Fécaux			10 ³ u/100 ml		<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Streptocoques Fécaux			10 ³ u/100 ml		<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
22/11/2023	NON	4	98,95	39	96,26	4	99,1	20,2	81,62	11,2	16,55

STEP de SAINT JEAN DE BUEGES											
Code Sandre de la station : 060934264001											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Décantation primaire									
Date de mise en service		01/01/1985									
Commune d'implantation		Saint Jean de Buèges									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEP en EH		500									
Nombre d'abonnés raccordés		206									
Nombre d'habitants raccordés		474									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		60									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: Infiltration des eaux traitées Nom du milieu récepteur:									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet				et/ou				Rendement (%)		
	Maximale		Rédhibitoire								
DBO5	25 mg/l		70 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				80	
DCO	125 mg/l		400 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				75	
MES	35 mg/l		85 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				90	
NGL					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
NTK					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Pt					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Coliformes Fécaux					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Streptocoques Fécaux					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Sans objet											

STEP de SAINT JEAN DE CORNIES											
Code Sandre de la station : 0609344265001											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtre planté de roseaux avec recirculation									
Date de mise en service											
Commune d'implantation		Saint Jean de Cornies									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEP en EH		1000									
Nombre d'abonnés raccordés		318									
Nombre d'habitants raccordés		731									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		283									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 03/07/2009									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: cours d'eau non permanent Nom du milieu récepteur:									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet				et/ou				Rendement (%)		
	Maximale		Rédhibitoire								
DBO5	25 mg/l		70 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				70	
DCO	125 mg/l		400 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				75	
MES	35 mg/l		85 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				90	
NGL					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
NTK					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Pt					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Coliformes Fécaux					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Streptocoques Fécaux					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/10/2023	OUI	49	88,53	177	80,99	32	93,07	74	34,42	1	17,74

STEP de SAINT JEAN DE CUCULES											
Code Sandre de la station : 060934266001											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Lagunage									
Date de mise en service		01/10/1979									
Commune d'implantation		Saint Jean de Cuculles									
Lieu-dit		Chemin du Yorgues									
Capacité nominale STEP en EH		150									
Nombre d'abonnés raccordés		72									
Nombre d'habitants raccordés		166									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		24									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: Infiltration des eaux traitées									
		Nom du milieu récepteur: Le Yorgues									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet		et/ou				Rendement (%)				
	Maximale	Réhibitoire									
DBO5	25 mg/l	70 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou			60				
DCO	200 mg/l	400 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou			60				
MES	150 mg/l	150 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
NGL			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
NTK			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Pt			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Coliformes Fécaux			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Streptocoques Fécaux			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Sans objet											

STEP de COMMUNE ST MARTIN DE LONDRES											
Code Sandre de la station : 060934274001											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée									
Date de mise en service		2017									
Commune d'implantation		St Martin de Londres									
Lieu-dit		Bourg									
Capacité nominale STEP en EH		4300									
Nombre d'abonnés raccordés		1117									
Nombre d'habitants raccordés		2761									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		1100									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: Rejet superficiel									
		Nom du milieu récepteur: Ruisseau du Rieutord									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet		et/ou				Rendement (%)				
	Maximale	Réhibitoire									
DBO5	25 mg/l	50 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou			80				
DCO	125 mg/l	250 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou			75				
MES	35 mg/l	85 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou			90				
NGL	15 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou			70				
NTK			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Pt	2 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou			80				
Coliformes Fécaux			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Streptocoques Fécaux			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/01/2023	OUI	3	98	14	96	2	99				
05/02/2023	OUI	3	99	16	96	2	98				
05/03/2023	OUI	3	99	15	97	2	99	4,87	99	0,12	98
05/04/2023	OUI	3	99	29	96	5,3	98				
05/05/2023	OUI	3	98	29	94	4	97				
05/07/2023	OUI	5,2	98	27	97	6,5	99	2,96	96	0,45	95
06/08/2023	OUI	3	99	26	95	5	99				
05/09/2023	OUI	3	99	29	95	5,3	96	14,36	85	2,47	73
05/10/2023	OUI	3	98	14	97	2	99				
19/10/2023	NON	30	73	218	40	85	64				
21/11/2023	OUI	5	99	17	99	7,1	98	2,7	95	0,38	94
05/12/2023	OUI	3	99	16	97	2,1	99				

STEP de SAINT MATHIEU DE TREVIERES											
Code Sandre de la station : 060934276001											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée									
Date de mise en service		2019									
Commune d'implantation		Saint Mathieu de Trévières									
Lieu-dit		Les Avants									
Capacité nominale STEP en EH		9300									
Nombre d'abonnés raccordés		1806									
Nombre d'habitants raccordés		4154									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		1200									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 23/09/2016									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: Infiltration dans la nappe Nom du milieu récepteur: Nappe du Terrieu									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet		et/ou		Rendement (%)						
	Maximale	Réhibitoire									
DBO5	25 mg/l	50 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou	80						
DCO	90 mg/l	250 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou	75						
MES	30 mg/l	85 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou	90						
NGL	15 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou	70						
NTK			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Pt	2 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou	80						
Coliformes Fécaux	10 ³ u/100ml		<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Streptocoques Fécaux	10 ³ u/100ml		<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
19/01/2023	OUI	3	99,06%	18	97,74%	2,9	99,16%				
20/02/2023	OUI	3	98,24%	30	93,80%	3,2	99,67%				
20/03/2023	OUI	4	98,52%	23	95,64%	2,3	73,16%	6,57	91,80%	0,27	96,85%
20/04/2023	OUI	3	99,09%	26	95,59%	6,3	98,27%				
20/05/2023	OUI	3	97,86%	29	94,01%	2,8	98,90%				
20/06/2023	OUI	3	99,12%	23	97,05%	2,4	99,51%				
20/08/2023	OUI	3	99,03%	22	95,79%	14,4	96,95%	3,32	95,82%	0,34	96,44%
20/09/2023	OUI	3	98,64%	26	97,78%	8,1	97,98%				
19/10/2023	OUI	3	90,91%	18	89,94%	2,9	98,03%	4,25	95,14%	0,4	96,03%
20/11/2023	OUI	3	99,14%	22	97,56%	5,8	42,40%				
06/12/2023	OUI	3	99,09%	27	96,27%	5,1	37,65%	3,97	95,31%	0,26	96,82%
22/12/2023	OUI	3	99,30%	20	95,31%	2,7	77,50%				

STEP de SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES											
Code Sandre de la station : 060934290001											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Lagunage									
Date de mise en service											
Commune d'implantation		Assas									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEP en EH		800									
Nombre d'abonnés raccordés		336									
Nombre d'habitants raccordés		773									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		160									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 25/04/2006									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: Nom du milieu récepteur:									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet		et/ou		Rendement (%)						
	Maximale	Réhibitoire									
DBO5	25 mg/l	70 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou	60						
DCO	125 mg/l	400 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou	60						
MES		85 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou	50						
NGL			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
NTK			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Pt			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Coliformes Fécaux			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Streptocoques Fécaux			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
18/09/2023	NON	10	97,49	124	88,39	250	53,26	39,1	70,11	12	79,45

STEP de SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES											
Code Sandre de la station : 06093434248002											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Lit bactérien et lagunage									
Date de mise en service											
Commune d'implantation		Sainte Croix de Quintillargues									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEP en EH		750									
Nombre d'abonnés raccordés		382									
Nombre d'habitants raccordés		879									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		120									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 03/09/2004 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: cours d'eau non permanent Nom du milieu récepteur: La Bénovie									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet				et/ou				Rendement (%)		
	Maximale		Réhibitoire								
DBO5	25 mg/l		50 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
DCO	125 mg/l		250 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
MES			85 mg/l		<input checked="" type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou		50			
NTK	15 mg/l				<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
NH4					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou		60			
Pt					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Coliformes Fécaux	10 ³ u / 100 ml				<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Streptocoques Fécaux	10 ³ u / 100 ml				<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
29/06/2023	OUI	8	98,36	57	94,48	48	88,78	7,13	96,27	6,52	60,27
16/08/2023	OUI	4	99,12	74	91,55	46	84,77	5,29	96,79	6,19	61,69

STEP de SAUTEYRARGUES											
Code Sandre de la station : 060934297002											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Fosse toutes eaux									
Date de mise en service											
Commune d'implantation		Sauteyrargues									
Lieu-dit		Bourg									
Capacité nominale STEP en EH		400									
Nombre d'abonnés raccordés		82									
Nombre d'habitants raccordés		189									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		32									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: Nom du milieu récepteur:									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet				et/ou				Rendement (%)		
	Maximale		Réhibitoire								
DBO5	25 mg/l		70 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		60			
DCO	125 mg/l		400 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		60			
MES	35 mg/l		85 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		50			
NGL					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
NTK					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Pt					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Coliformes Fécaux	10 ³ u/l - Abattement > 4 Log				<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Streptocoques Fécaux	10 ³ u/l - Abattement > 4 Log				<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
18/09/2023	NON	9	99,27	73	97,06	15	98,42	20,5	94,01	8,57	75,35

STEP de SAUTEYRARGUES											
Code Sandre de la station : 060934297001											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Fosse toutes eaux									
Date de mise en service											
Commune d'implantation		Sauteyrargues									
Lieu-dit		Vabre									
Capacité nominale STEP en EH		60									
Nombre d'abonnés raccordés		17									
Nombre d'habitants raccordés		39									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		9									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: Nom du milieu récepteur:									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet		et/ou				Rendement (%)				
	Maximale	Réhibitoire									
DBO5	35 mg/l	70 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou			60				
DCO	200 mg/l	400 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou			60				
MES		85 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou			50				
NGL			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
NTK			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Pt			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Coliformes Fécaux			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Streptocoques Fécaux			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Sans objet											

STEP de VACQUIERES											
Code Sandre de la station : 060934318001											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Lagunage									
Date de mise en service											
Commune d'implantation		Vacquières									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEP en EH		500									
Nombre d'abonnés raccordés		260									
Nombre d'habitants raccordés		598									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		57									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: Nom du milieu récepteur:									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet		et/ou				Rendement (%)				
	Maximale	Réhibitoire									
DBO5	35 mg/l	70 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou			60				
DCO	200 mg/l	400 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou			60				
MES	150 mg/l	150 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou			35				
NGL			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
NTK			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Pt			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Coliformes Fécaux			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Streptocoques Fécaux			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Sans objet											

STEP de VAILHAUQUES											
Code Sandre de la station : 060000234320											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boues Activées									
Date de mise en service		1995									
Commune d'implantation		Vailhauquès									
Lieu-dit		La Mosson									
Capacité nominale STEP en EH		4000									
Nombre d'abonnés raccordés		1051									
Nombre d'habitants raccordés		2417									
Débit de référence journalier admissible temps de pluie en m ³ /j		770									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: Rejet superficiel Nom du milieu récepteur: La Mosson									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet				et/ou				Rendement (%)		
	Maximale		Rédhibitoire								
DBO5	25 mg/l		50 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		80			
DCO	90 mg/l		250 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		75			
MES	35 mg/l		85 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		90			
NGL	15 mg/l				<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		70			
NTK					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Pt	2 mg/l				<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		80			
Coliformes Fécaux	10 ⁴ u/100ml				<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Streptocoques Fécaux					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/01/23	OUI	5,0	98,21%	45,0	93,09%	10,0	97,00%				
05/02/23	OUI	5,0	98,39%	46,0	93,79%	8,2	98,04%				
05/03/23	OUI	3,0	99,21%	37,0	96,52%	4,1	98,65%				
05/04/23	OUI	3,0	99,06%	37,0	94,48%	20,0	96,93%				
04/05/23	OUI	3,0	99,33%	42,0	95,13%	23,0	91,29%				
05/06/23	OUI	12,0	97,39%	51,0	96,38%	24,0	95,97%				
05/07/23	OUI	3,0	99,00%	26,0	97,25%	9,1	98,43%				
05/08/23	OUI	3,0	99,30%	26,0	97,40%	2,0	99,52%				
05/09/23	OUI	5,0	98,84%	41,0	94,75%	12,0	97,47%				
05/10/23	OUI	3,0	99,03%	27,0	97,86%	2,0	99,67%				
05/11/23	OUI	4,0	98,86%	34,0	95,62%	6,7	98,48%				
08/12/23	OUI	3,0	99,33%	36,0	96,23%	4,7	98,27%				

STEP de VAILHAUQUES											
Code Sandre de la station : 060934320003											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boues Activées									
Date de mise en service		2011									
Commune d'implantation		Vailhauquès									
Lieu-dit		Bel Air									
Capacité nominale STEP en EH		1500									
Nombre d'abonnés raccordés		33									
Nombre d'habitants raccordés		76									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		225									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: Rejet superficiel Nom du milieu récepteur: Ruisseau de Querelle									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet				et/ou				Rendement (%)		
	Maximale		Rédhibitoire								
DBO5	25 mg/l		70 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		98			
DCO	125 mg/l		400 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		60			
MES	35 mg/l		85 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		50			
NGL	20 mg/l				<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
NTK					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Pt	5 mg/l				<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Coliformes Fécaux					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Streptocoques Fécaux					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
04/04/23		30	86,96%	142	74,18%	60,00%					
17/08/23		9	96,25%	155	78,88%	73,09%					

STEP de VALFLAUNES											
Code Sandre de la station :060934322004											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement			Filtre planté de roseaux + lagune								
Date de mise en service			2015								
Commune d'implantation			Valflaunès								
Lieu-dit			Bourg								
Capacité nominale STEP en EH			800								
Nombre d'abonnés raccordés			144								
Nombre d'habitants raccordés			331								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			160								
Prescription de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur: Infiltration dans la nappe Nom du milieu récepteur:								
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet				et/ou				Rendement (%)		
	Maximale		Réf. admissible								
DBO5	35 mg/l		70 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		60			
DCO	200 mg/l		400 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		60			
MES			85 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		50			
NGL					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
NTK					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Pt					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Coliformes Fécaux			10 ² u/100ml		<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Streptocoques Fécaux			10 ² u/100ml		<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
19/06/2023	OUI	4	99,07%	58	96,76%		98,47%				

STEP de VALFLAUNES											
Code Sandre de la station : 060934322003											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement			Fosse toute eaux								
Date de mise en service											
Commune d'implantation			Valflaunes								
Lieu-dit			Lancyre								
Capacité nominale STEP en EH			80								
Nombre d'abonnés raccordés			15								
Nombre d'habitants raccordés			35								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			12								
Prescription de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur: Infiltration dans la nappe Nom du milieu récepteur:								
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet				et/ou				Rendement (%)		
	Maximale		Réf. admissible								
DBO5	35 mg/l		70 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		60			
DCO	200 mg/l		400 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		60			
MES			85 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou		50			
NGL					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
NTK					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Pt					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Coliformes Fécaux					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Streptocoques Fécaux					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Sans objet											

STEP de VALFLAUNES											
Code Sandre de la station : 060934322002											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtre planté de roseaux									
Date de mise en service		1992									
Commune d'implantation		Valflaunès									
Lieu-dit		Hameau de Valcyre									
Capacité nominale STEP en EH		210									
Nombre d'abonnés raccordés		67									
Nombre d'habitants raccordés		154									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		32									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: Infiltration dans la nappe Nom du milieu récepteur:									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet		et/ou		Rendement (%)						
	Maximale	Réhibitoire									
DBO5	35 mg/l	70 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou	60						
DCO	200 mg/l	400 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou	60						
MES		85 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou	50						
NGL			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
NTK			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Pt			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Coliformes Fécaux			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Streptocoques Fécaux			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
04/04/2023	OUI	12	98,59%	89	94,83%		99,44%				

STEP de VIOLS LE FORT											
Code Sandre de la station : 060934343001											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtre Planté de Roseaux									
Date de mise en service		2011									
Commune d'implantation		Viols le Fort									
Lieu-dit		Route de Cantagrils									
Capacité nominale STEP en EH		1300									
Nombre d'abonnés raccordés		446									
Nombre d'habitants raccordés		1026									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		215 m3//j									
Prescription de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: Ruisseau Nom du milieu récepteur: L'arnède									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet		et/ou		Rendement (%)						
	Maximale	Réhibitoire									
DBO5	35 mg/l	70 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou	60						
DCO	200 mg/l	400 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou	60						
MES		85 mg/l	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou	50						
NGL			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
NTK			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Pt			<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Coliformes Fécaux		10 ⁵ u/l	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Streptocoques Fécaux		10 ⁵ u/l	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
mai-23	oui	19	98	42	97	17	95	14,82	87	17,69	-
juillet-23	oui	5	98	62	95	15	98	21,15	83	9,97	-

ANNEXE 02

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

ASSAS

Facture 2022

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
ASSAS	Ø 15mm	2022	240	120	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	164,00	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL	1	4181		4181	10%	
Consommation - part CCGPSL "Travaux"	120	0,422		50,64	10%	
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"	120	0,472		56,64	10%	
Organismes Publiques TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,16		19,20	10%	
TOTAL FACTURE TTC	185,12	Montant HT	168,29	TVA sur les débits	16,83	
Abonnement	Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		Organismes publics L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation	Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.					
Paiement par TIP	Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RICE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.		Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			
Paiement par chèque	Établissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe					

Facture 2023

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
ASSAS	Ø 15mm	2023	240	120	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	174,50	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL	1	45,00		45,00	10%	
Consommation - part CCGPSL "Travaux"	120	0,447		53,64	10%	
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"	120	0,500		60,00	10%	
Organismes Publiques TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,16		19,20	10%	
TOTAL FACTURE TTC	195,62	Montant HT	177,84	TVA sur les débits	17,78	
Abonnement	Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		Organismes publics L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation	Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.					
Paiement par TIP	Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RICE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.		Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			
Paiement par chèque	Établissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe					

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

BUZIGNARGUES

Facture 2022

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
BUZIGNARGUES	Ø 15mm	2022	120	0	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte & traitement des eaux usées TTC	164,00	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL	1	4181		4181	10%	
Consommation - part CCGPSL "Travaux"	120	0,422		50,64	10%	
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"	120	0,472		56,64	10%	
Organismes Publiques TTC	0,00	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	120	0,16		19,20	10%	
TOTAL FACTURE TTC	164,00	Montant HT	92,45	TVA	9,25	
Abonnement	Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		Organismes publics L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation	Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.					
Paiement par TIP	Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RICE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.		Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			
Paiement par chèque	Établissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe					

Facture 2023

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
BUZIGNARGUES	Ø 15mm	2023	240	120	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte & traitement des eaux usées	174,50	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL	1	45,00		45,00	10%	
Consommation - part CCGPSL "Travaux"	120	0,447		53,64	10%	
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"	120	0,500		60,00	10%	
Organismes Publiques TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	120	0,16		19,20	10%	
TOTAL FACTURE TTC	195,62	Montant HT	177,84	TVA sur les débits	17,78	
Abonnement	Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		Organismes publics L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation	Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.					
Paiement par TIP	Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RICE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.		Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			
Paiement par chèque	Établissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe					

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

CAUSSE DE LA SELLE

Facture 2022

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
CAUSSE DE LA SELLE	Ø 15mm	2022	120	0	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC	164,00	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL	1	4181		4181	10%	
Consommation - part CCGPSL "Travaux"	120	0,422		50,64	10%	
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"	120	0,472		56,64	10%	
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	120	0,16		19,20	10%	10%
TOTAL FACTURE TTC	185,12	Montant HT	111,65			TVA 11,78
Abonnement		Organismes publics				
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.				
Consommation						
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.						
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RCE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.		Paiement en espèces				
		Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.				
Paiement par chèque						
Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe						

Facture 2023

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
CAUSSE DE LA SELLE	Ø 15mm	2023	240	120	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	174,50	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL	1	45,00		45,00	10%	
Consommation - part CCGPSL "Travaux"	120	0,447		53,64	10%	
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"	120	0,500		60,00	10%	
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	120	0,16		19,20	10%	10%
TOTAL FACTURE TTC	195,62	Montant HT	117,84			TVA 11,78
Abonnement		Organismes publics				
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.				
Consommation						
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.						
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RCE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.		Paiement en espèces				
		Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.				
Paiement par chèque						
Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe						

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

CAZEVIEILLE

Facture 2022

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
CAZEVIEILLE	Ø 15mm	2022	120	0	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC	164,00	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL	1	4181		4181	10%	
Consommation - part CCGPSL "Travaux"	120	0,422		50,64	10%	
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"	120	0,472		56,64	10%	
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	120	0,16		19,20	10%	10%
TOTAL FACTURE TTC	185,12	Montant HT	111,65			TVA 11,78
Abonnement		Organismes publics				
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.				
Consommation						
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.						
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RCE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.		Paiement en espèces				
		Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.				
Paiement par chèque						
Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe						

Facture 2023

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
CAZEVIEILLE	Ø 15mm	2023	240	120	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	174,50	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL	1	45,00		45,00	10%	
Consommation - part CCGPSL "Travaux"	120	0,447		53,64	10%	
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"	120	0,500		60,00	10%	
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,16		19,20	10%	10%
TOTAL FACTURE TTC	195,62	Montant HT	117,84			TVA 11,78
Abonnement		Organismes publics				
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.				
Consommation						
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.						
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RCE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.		Paiement en espèces				
		Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.				
Paiement par chèque						
Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe						

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

CLARET

Facture 2022

Facture 2023

Compteur	Diamètre	Date de Relevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
CLARET	Ø 15mm	2022	120	0	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC	164,00	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL	1	4181		4181	10%	
Consommation - part CCGPSL "Travaux"	120	0,422		50,64	10%	
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"	120	0,472		56,64	10%	
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	120	0,16		19,20	10%	
TOTAL FACTURE TTC	185,12	Montant HT	168,29	TVA sur les débits	16,83	
Abonnement		Organismes publics				
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.				
Consommation						
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.						
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RCE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.		Paiement en espèces				
		Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.				
Paiement par chèque						
Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe						

Compteur	Diamètre	Date de Relevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
CLARET	Ø 15mm	2023	240	120	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	174,50	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL	1	45,00		45,00	10%	
Consommation - part CCGPSL "Travaux"	120	0,447		53,64	10%	
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"	120	0,500		60,00	10%	
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,16		19,20	10%	
TOTAL FACTURE TTC	195,62	Montant HT	177,84	TVA sur les débits	17,78	
Abonnement		Organismes publics				
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.				
Consommation						
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.						
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RCE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.		Paiement en espèces				
		Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.				
Paiement par chèque						
Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe						

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

COMBAILLAUX

Facture 2022

Facture 2023

Compteur	Diamètre	Date de Relevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
COMBAILLAUX	Ø 15mm	2022	120	0	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC	164,00	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL	1	4181		4181	10%	
Consommation - part CCGPSL "Travaux"	120	0,422		50,64	10%	
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"	120	0,472		56,64	10%	
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	120	0,16		19,20	10%	
TOTAL FACTURE TTC	185,12	Montant HT	168,29	TVA sur les débits	16,83	
Abonnement		Organismes publics				
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.				
Consommation						
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.						
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RCE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.		Paiement en espèces				
		Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.				
Paiement par chèque						
Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe						

Compteur	Diamètre	Date de Relevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
COMBAILLAUX	Ø 15mm	2023	240	120	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	174,50	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL	1	45,00		45,00	10%	
Consommation - part CCGPSL "Travaux"	120	0,447		53,64	10%	
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"	120	0,500		60,00	10%	
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,16		19,20	10%	
TOTAL FACTURE TTC	195,62	Montant HT	177,84	TVA sur les débits	17,78	
Abonnement		Organismes publics				
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.				
Consommation						
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.						
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RCE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.		Paiement en espèces				
		Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.				
Paiement par chèque						
Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe						

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

FONTANES

Facture 2022

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
FONTANES	Ø 15mm	2022	120	0	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC	164,00	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL		1	4181		4181	10%
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		120	0,422	50,64		10%
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"		120	0,472	56,64		10%
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC	185,12	Montant HT	111,65			TVA 11,78
Abonnement			Organismes publics			
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation			Consommation			
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RPP ou un RCE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			
Paiement par chèque Établissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe						

Facture 2023

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
FONTANES	Ø 15mm	2023	240	120	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	174,50	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL		1	45,00		45,00	10%
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		120	0,447	53,64		10%
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"		120	0,500	60,00		10%
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC	195,62	Montant HT	117,84			TVA 11,78
Abonnement			Organismes publics			
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation			Consommation			
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RPP ou un RCE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			
Paiement par chèque Établissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe						

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

GUZARGUES

Facture 2022

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
GUZARGUES	Ø 15mm	2022	120	0	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC	164,00	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL		1	4181		4181	10%
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		120	0,422	50,64		10%
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"		120	0,472	56,64		10%
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC	185,12	Montant HT	111,65			TVA 11,78
Abonnement			Organismes publics			
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation			Consommation			
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RPP ou un RCE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			
Paiement par chèque Établissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe						

Facture 2023

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
GUZARGUES	Ø 15mm	2023	240	120	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	174,50	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL		1	45,00		45,00	10%
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		120	0,447	53,64		10%
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"		120	0,500	60,00		10%
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC	195,62	Montant HT	117,84			TVA 11,78
Abonnement			Organismes publics			
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation			Consommation			
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RPP ou un RCE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			
Paiement par chèque Établissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe						

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204,0)

LAURET

Facture 2022

Facture 2023

Compteur	Diamètre	Date de Relevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
LAURET	Ø 15mm	2022	120	0	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC		164,00	m ³	Euro	Euro	Euro
Partie fixe annuelle - CCGPSL		1	4181		4181	10%
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		120	0,422		50,64	10%
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"		120	0,472		56,64	10%
Organismes Publics TTC		21,12	m ³	Euro	Euro	Euro
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)		120	0,16		19,20	10%
TOTAL FACTURE TTC		185,12	Montant HT	111,65		TVA 11,7
Abonnement			Organismes publics			
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation			Consommation			
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			
Paiement par TIP			Paiement en espèces			Paiement en espèces
Datez et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. S'ivos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un R.P ou un R.C.E et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.
Paiement par chèque			Paiement par chèque			
Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe			Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe			

Compteur	Diamètre	Date de Relevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
LAURET	Ø 15mm	2023	240	120	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées		174,50	m ³	Euro	Euro	Euro
Partie fixe annuelle - CCGPSL		1	45,00		45,00	10%
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		120	0,447		53,64	10%
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"		120	0,500		60,00	10%
Organismes Publics TTC		21,12	m ³	Euro	Euro	Euro
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		120	0,16		19,20	10%
TOTAL FACTURE TTC		195,62	Montant HT	117,84		TVA 11,78
Abonnement			Organismes publics			
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation			Consommation			
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			
Paiement par TIP			Paiement en espèces			Paiement en espèces
Datez et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. S'ivos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un R.P ou un R.C.E et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.
Paiement par chèque			Paiement par chèque			
Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe			Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe			

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204,0)

LE TRIADOU

Facture 2022

Facture 2023

Compteur	Diamètre	Date de Relevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
LE TRIADOU	Ø 15mm	2022	120	0	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC		245,69	m ³	Euro	Euro	Euro
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		120	0,422		50,64	10%
Partie fixe annuelle - SAUR		1	43,34		43,34	10%
Consommation - part SAUR - Premier semestre		60	1043,3		62,60	10,0%
Consommation - part SAUR - Second semestre		60	1110		66,78	10,0%
Organismes Publics TTC		21,12	m ³	Euro	Euro	Euro
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)		120	0,16		19,20	10%
TOTAL FACTURE TTC		266,81	Montant HT	242,56		TVA 24,26
Abonnement			Organismes publics			
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation			Consommation			
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			
Paiement par TIP			Paiement en espèces			Paiement en espèces
Datez et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. S'ivos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un R.P ou un R.C.E et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.
Paiement par chèque			Paiement par chèque			
Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe			Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe			

Compteur	Diamètre	Date de Relevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
LE TRIADOU	Ø 15mm	2023	240	120	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées		269,16	m ³	Euro	Euro	Euro
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		120	0,447		53,64	10%
Partie fixe annuelle - SAUR		1	46,76		46,76	10%
Consommation - part SAUR - Premier semestre		60	1172,7		70,36	10,0%
Consommation - part SAUR - Second semestre		60	1232,1		73,93	10,0%
Organismes Publics TTC		21,12	m ³	Euro	Euro	Euro
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		120	0,16		19,20	10%
TOTAL FACTURE TTC		290,28	Montant HT	263,89		TVA 26,39
Abonnement			Organismes publics			
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation			Consommation			
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			
Paiement par TIP			Paiement en espèces			Paiement en espèces
Datez et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. S'ivos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un R.P ou un R.C.E et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.
Paiement par chèque			Paiement par chèque			
Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe			Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe			

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

LES MATELLES

Facture 2022

Facture 2023

Compteur	Diamètre	Date de Relevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
LES MATELLES	Ø 15mm	2022	120	0	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC	164,00	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL	1	4,181		4,181	10%	
Consommation - part CCGPSL "Travaux"	120	0,422		50,64	10%	
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"	120	0,472		56,64	10%	
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	120	0,16		19,20	10%	
TOTAL FACTURE TTC	185,12	Montant HT	168,29	TVA sur les débits	16,83	
Abonnement		Organismes publics				
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.				
Consommation		Consommation				
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.		Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.				
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. S'ivos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RB, un RIP ou un RCE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.		Paiement en espèces		Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.		
Paiement par chèque		Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe				

Compteur	Diamètre	Date de Relevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
LES MATELLES	Ø 15mm	2023	240	120	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC	174,50	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL	1	45,00		45,00	10%	
Consommation - part CCGPSL "Travaux"	120	0,447		53,64	10%	
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"	120	0,500		60,00	10%	
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,16		19,20	10%	
TOTAL FACTURE TTC	195,62	Montant HT	177,84	TVA sur les débits	17,78	
Abonnement		Organismes publics				
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.				
Consommation		Consommation				
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.		Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.				
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. S'ivos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RB, un RIP ou un RCE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.		Paiement en espèces		Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.		
Paiement par chèque		Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe				

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

MAS DE LONDRES

Facture 2022

Facture 2023

Compteur	Diamètre	Date de Relevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
MAS DE LONDRES	Ø 15mm	2022	120	0	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC	155,14	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Consommation - part CCGPSL "Travaux"	120	0,422		50,64	10%	
Partie fixe annuelle - SAUR	1	10,00		10,00	10%	
Consommation - part SAUR	120	0,6700		80,40	10,0%	
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	120	0,16		19,20	10%	
TOTAL FACTURE TTC	176,26	Montant HT	160,24	TVA	16,02	
Abonnement		Organismes publics				
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.				
Consommation		Consommation				
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.		Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.				
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. S'ivos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RB, un RIP ou un RCE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.		Paiement en espèces		Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.		
Paiement par chèque		Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe				

Compteur	Diamètre	Date de Relevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
MAS DE LONDRES	Ø 15mm	2023	240	120	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC	170,02	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Consommation - part CCGPSL "Travaux"	120	0,447		53,64	10%	
Partie fixe annuelle - SAUR	1	11,16		11,16	10%	
Consommation - part SAUR	120	0,7480		89,76	10,0%	
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,16		19,20	10%	
TOTAL FACTURE TTC	191,14	Montant HT	173,76	TVA	17,38	
Abonnement		Organismes publics				
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.				
Consommation		Consommation				
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.		Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.				
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. S'ivos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RB, un RIP ou un RCE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.		Paiement en espèces		Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.		
Paiement par chèque		Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe				

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

MURLES

Facture 2022

Compteur	Diamètre	Date de Relevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
MURLES	Ø 15mm	2022	120	0	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC 164,00						
		m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL		1	4,181		4,181	10%
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		120	0,422	50,64		10%
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"		120	0,472	56,64		10%
Organismes Publics TTC 21,12						
		m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC 185,12		Montant HT	168,29	TVA sur les débits	16,83	
Abonnement			Organismes publics			
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation			Consommation			
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RCE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			
Paiement par chèque Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe						

Facture 2023

Compteur	Diamètre	Date de Relevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
MURLES	Ø 15mm	2023	240	120	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC 174,50						
		m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL		1	45,00		45,00	10%
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		120	0,447	53,64		10%
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"		120	0,500	60,00		10%
Organismes Publics TTC 21,12						
		m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC 195,62		Montant HT	177,84	TVA sur les débits	17,78	
Abonnement			Organismes publics			
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation			Consommation			
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RCE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			
Paiement par chèque Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe						

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

NOTRE DAME DE LONDRES

Facture 2022

Compteur	Diamètre	Date de Relevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
NOTRE DAME DE LONDRES	Ø 15mm	2022	120	0	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC 203,41						
		m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		120	0,422	50,64		10%
Partie fixe annuelle - SAUR		1	22,92		22,92	10%
Consommation - part SAUR		120	0,9280	111,36		10,0%
Organismes Publics TTC 21,12						
		m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC 224,53		Montant HT	204,12	TVA	20,41	
Abonnement			Organismes publics			
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation			Consommation			
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RCE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			
Paiement par chèque Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe						

Facture 2023

Compteur	Diamètre	Date de Relevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
NOTRE DAME DE LONDRES	Ø 15mm	2023	240	120	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC 217,54						
		m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		120	0,447	53,64		10%
Partie fixe annuelle - SAUR		1	24,60		24,60	10%
Consommation - part SAUR		120	0,9960	119,52		10,0%
Organismes Publics TTC 21,12						
		m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC 238,66		Montant HT	216,96	TVA	21,70	
Abonnement			Organismes publics			
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation			Consommation			
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RCE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			
Paiement par chèque Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe						

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

PEGAIROLLES DE BUEGES

Facture 2022

Facture 2023

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation		
PEGAIROLLES DE BUEGES	Ø 15mm	2022	120	0	120		
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA	
Collecte et traitement des eaux usées TTC		164,00	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL		1	4181	4181	10%		
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		120	0,422	50,64	10%		
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"		120	0,472	56,64	10%		
Organismes Publics TTC		21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20	10%		
TOTAL FACTURE TTC		185,12	Montant HT	168,29	TVA sur les débits	16,83	
Abonnement		Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		Organismes publics L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation		Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.					
Paiement par TIP		- Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RICE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.		
Paiement par chèque		Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe					

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation		
PEGAIROLLES DE BUEGES	Ø 15mm	2023	240	120	120		
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA	
Collecte et traitement des eaux usées		174,50	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL		1	45,00	45,00	10%		
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		120	0,447	53,64	10%		
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"		120	0,500	60,00	10%		
Organismes Publics TTC		21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20	10%		
TOTAL FACTURE TTC		195,62	Montant HT	177,84	TVA sur les débits	17,78	
Abonnement		Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		Organismes publics L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation		Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.					
Paiement par TIP		- Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RICE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.		
Paiement par chèque		Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe					

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

ROUET

Facture 2022

Facture 2023

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation		
ROUET	Ø 15mm	2022	120	0	120		
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA	
Collecte et traitement des eaux usées TTC		164,00	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL		1	4181	4181	10%		
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		120	0,422	50,64	10%		
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"		120	0,472	56,64	10%	10,0%	
Organismes Publics TTC		21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20	10%		
TOTAL FACTURE TTC		185,12	Montant HT	19,20	TVA	1,92	
Abonnement		Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		Organismes publics L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation		Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.					
Paiement par TIP		- Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RICE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.		
Paiement par chèque		Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe					

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation		
ROUET	Ø 15mm	2023	240	120	120		
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA	
Collecte et traitement des eaux usées		174,50	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL		1	45,00	45,00	10%		
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		120	0,447	53,64	10%		
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"		120	0,500	60,00	10%	10%	
Organismes Publics TTC		21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20	10%		
TOTAL FACTURE TTC		195,62	Montant HT	177,84	TVA	17,78	
Abonnement		Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		Organismes publics L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation		Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.					
Paiement par TIP		- Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RICE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.		
Paiement par chèque		Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe					

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

SAINT BAUZILLE DE MONTMEL



Facture 2022

Facture 2023



Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Rélevé	Consommation	
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Ø 15mm	2022	120	0	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC		205,96	m ³	Euro	Euro	Euro
Consommation - part CCGP SL "Travaux"		120	0,422	50,64		10%
Consommation - part VEOLIA - Premier semestre		60	1,102	66,61		10%
Consommation - part VEOLIA - Second semestre		60	1,164	69,98		10%
Organismes Publics TTC		21,12	m ³	Euro	Euro	Euro
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC		227,08	Montant HT	206,44		TVA 20,64
Abonnement			Organismes publics			
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation			Paiement en espèces			
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			
Paiement par TIP			Paiement en espèces			
Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. S'ivos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RICE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			
Paiement par chèque			Paiement par chèque			
Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe			Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe			

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Rélevé	Consommation	
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Ø 15mm	2023	240	120	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées		234,66	m ³	Euro	Euro	Euro
Consommation - part CCGP SL "Travaux"		120	0,447	53,64		10%
Consommation - part VEOLIA - Premier semestre		60	1,307	78,64		10%
Consommation - part VEOLIA - Second semestre		60	1,3507	81,04		10%
Organismes Publics TTC		21,12	m ³	Euro	Euro	Euro
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC		255,78	Montant HT	232,52		TVA 23,25
Abonnement			Organismes publics			
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation			Paiement en espèces			
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			
Paiement par TIP			Paiement en espèces			
Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. S'ivos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RICE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			
Paiement par chèque			Paiement par chèque			
Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe			Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe			

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

SAINT CLEMENT DE RIVIERE



Facture 2022

Facture 2023



Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Rélevé	Consommation	
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Ø 15mm	2022	120	0	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC		155,14	m ³	Euro	Euro	Euro
Consommation - part CCGP SL "Travaux"		120	0,422	50,64		10%
Partie fixe annuelle - VEOLIA		1	10,00		10,00	10%
Consommation - part VEOLIA - Premier semestre						10%
Consommation - part VEOLIA - Second semestre		120	0,6700	80,40		10%
Organismes Publics TTC		21,12	m ³	Euro	Euro	Euro
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC		176,26	Montant HT	160,24		TVA 16,02
Abonnement			Organismes publics			
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation			Paiement en espèces			
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			
Paiement par TIP			Paiement en espèces			
Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. S'ivos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RICE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			
Paiement par chèque			Paiement par chèque			
Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe			Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe			

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Rélevé	Consommation	
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Ø 15mm	2023	240	120	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées		170,02	m ³	Euro	Euro	Euro
Consommation - part CCGP SL "Travaux"		120	0,447	53,64		10%
Partie fixe annuelle - SAUR		1	11,16		11,16	10%
Consommation - part SAUR		120	0,7480	89,76		10%
Organismes Publics TTC		21,12	m ³	Euro	Euro	Euro
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC		191,14	Montant HT	173,76		TVA 17,38
Abonnement			Organismes publics			
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation			Paiement en espèces			
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			
Paiement par TIP			Paiement en espèces			
Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. S'ivos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RICE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			
Paiement par chèque			Paiement par chèque			
Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe			Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe			

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

SAINT GELY DU FESC



Facture 2022

Facture 2023



Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
SAINT GELY DU FESC	Ø 15mm	2022	120	0	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC	134,97	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Consommation - part CCGP SL "Travaux"		120	0,422	50,64		10%
Partie fixe annuelle - SAUR		1	26,46		26,46	10%
Consommation - part SAUR		120	0,3800	45,60		10,0%
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC	156,09	Montant HT	14190		TVA	14,39
Abonnement			Organismes publics			
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation			Consommation			
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RICE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			
Paiement par chèque Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe						

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
SAINT GELY DU FESC	Ø 15mm	2023	240	120	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	149,57	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Consommation - part CCGP SL "Travaux"		120	0,447	53,64		10%
Partie fixe annuelle - SAUR		1	30,23		30,23	10%
Consommation - part SAUR		120	0,4342	52,10		10,0%
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC	170,69	Montant HT	155,17		TVA	15,52
Abonnement			Organismes publics			
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation			Consommation			
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RICE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			
Paiement par chèque Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe						

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR

Facture 2022

Facture 2023

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	Ø 15mm	2022	120	0	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC	164,00	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGP SL		1	41,81		41,81	10%
Consommation - part CCGP SL "Travaux"		120	0,422	50,64		10%
Consommation - part CCGP SL "Exploitation"		120	0,472	56,64		10%
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC	185,12	Montant HT	168,29		TVA sur les débits	16,83
Abonnement			Organismes publics			
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation			Consommation			
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RICE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			
Paiement par chèque Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe						

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	Ø 15mm	2023	240	120	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	174,50	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGP SL		1	45,00		45,00	10%
Consommation - part CCGP SL "Travaux"		120	0,447	53,64		10%
Consommation - part CCGP SL "Exploitation"		120	0,500	60,00		10%
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC	195,62	Montant HT	177,84		TVA sur les débits	17,78
Abonnement			Organismes publics			
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation			Consommation			
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RICE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			
Paiement par chèque Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe						

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

SAINT JEAN DE BUEGES

Facture 2022

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Rélevé	Consommation	
SAINT JEAN DE BUEGES	Ø 15mm	2022	120	0	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC	164,00	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL		1	4181		4181	10%
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		120	0,422	50,64		10%
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"		120	0,472	56,64		10%
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC	185,12	Montant HT	168,29	TVA sur les débits	16,83	
Abonnement	Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		Organismes publics L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation	Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.					
Paiement par TIP	- Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RICE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.		
Paiement par chèque	Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe					

Facture 2023

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Rélevé	Consommation	
SAINT JEAN DE BUEGES	Ø 15mm	2023	240	120	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	174,50	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL		1	45,00		45,00	10%
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		120	0,447	53,64		10%
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"		120	0,500	60,00		10%
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC	195,62	Montant HT	177,84	TVA sur les débits	17,78	
Abonnement	Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		Organismes publics L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation	Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.					
Paiement par TIP	- Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RICE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.		
Paiement par chèque	Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe					

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

SAINT JEAN DE CORNIES

Facture 2022

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Rélevé	Consommation	
SAINT JEAN DE CORNIES	Ø 15mm	2022	120	0	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC	164,00	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL		1	4181		4181	10%
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		120	0,422	50,64		10%
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"		120	0,472	56,64		10%
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC	185,12	Montant HT	168,29	TVA sur les débits	16,83	
Abonnement	Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		Organismes publics L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation	Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.					
Paiement par TIP	- Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RICE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.		
Paiement par chèque	Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe					

Facture 2023

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Rélevé	Consommation	
SAINT JEAN DE CORNIES	Ø 15mm	2023	240	120	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	174,50	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL		1	45,00		45,00	10%
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		120	0,447	53,64		10%
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"		120	0,500	60,00		10%
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC	195,62	Montant HT	177,84	TVA sur les débits	17,78	
Abonnement	Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		Organismes publics L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation	Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.					
Paiement par TIP	- Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RICE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.		
Paiement par chèque	Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe					

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

SAINT JEAN DE CUCULLES

Facture 2022

Facture 2023

Compteur	Diamètre	Date de Relevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
SAINT JEAN DE CUCULLES	Ø 15mm	2022	20	0	20	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC		164,00	m ³	Euro	Euro	Euro
Partie fixe annuelle - CCGPSL		1	4,181		4,181	10%
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		20	0,422	50,64		10%
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"		20	0,472	56,64		10%
Organismes Publics TTC		21,12	m ³	Euro	Euro	Euro
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)		20	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC		185,12	Montant HT	168,29	TVA sur les débits	16,83
Abonnement			Organismes publics			
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation			Consommation			
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RB, un RIP ou un RICE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			
Paiement par chèque Établissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe			Paiement par chèque Établissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe			

Compteur	Diamètre	Date de Relevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
SAINT JEAN DE CUCULLES	Ø 15mm	2023	240	20	20	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées		174,50	m ³	Euro	Euro	Euro
Partie fixe annuelle - CCGPSL		1	45,00		45,00	10%
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		20	0,447	53,64		10%
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"		20	0,500	60,00		10%
Organismes Publics TTC		21,12	m ³	Euro	Euro	Euro
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		20	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC		195,62	Montant HT	177,84	TVA sur les débits	17,78
Abonnement			Organismes publics			
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation			Consommation			
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RB, un RIP ou un RICE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			
Paiement par chèque Établissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe			Paiement par chèque Établissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe			

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

SAINT MARTIN DE LONDRES

Facture 2022

Facture 2023

Compteur	Diamètre	Date de Relevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
SAINT MARTIN DE LONDRES	Ø 15mm	2022	20	0	20	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC		227,56	m ³	Euro	Euro	Euro
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		20	0,422	50,64		10%
Partie fixe annuelle - SAUR		1	28,10		28,10	10%
Consommation - part SAUR		20	1,0678	128,14		10,0%
Organismes Publics TTC		21,12	m ³	Euro	Euro	Euro
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)		20	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC		248,68	Montant HT	226,08	TVA	22,61
Abonnement			Organismes publics			
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation			Consommation			
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RB, un RIP ou un RICE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			
Paiement par chèque Établissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe			Paiement par chèque Établissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe			

Compteur	Diamètre	Date de Relevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
SAINT MARTIN DE LONDRES	Ø 15mm	2023	240	20	20	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées		241,97	m ³	Euro	Euro	Euro
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		20	0,447	53,64		10%
Partie fixe annuelle - SAUR		1	29,92		29,92	10%
Consommation - part SAUR		20	1,1368	136,42		10,0%
Organismes Publics TTC		21,12	m ³	Euro	Euro	Euro
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		20	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC		263,09	Montant HT	239,18	TVA	23,92
Abonnement			Organismes publics			
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation			Consommation			
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RB, un RIP ou un RICE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			
Paiement par chèque Établissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe			Paiement par chèque Établissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe			

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

SAINT MATHIEU DE TREVIERS



Facture 2022

Facture 2023



Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Rélevé	Ancien Rélevé	Consommation	
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	Ø 15mm	2022	120	0	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC	134,97	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		120	0,422	50,64		10%
Partie fixe annuelle - SAUR		1	26,46		26,46	10%
Consommation - part SAUR		120	0,3800	45,60		10,0%
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC	156,09	Montant HT	141,90			TVA 14,19
Abonnement			Organismes publics			
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation			Consommation			
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RICE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces			Paiement en espèces
Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.
Paiement par chèque			Paiement par chèque			
Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe			Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe			

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Rélevé	Ancien Rélevé	Consommation	
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	Ø 15mm	2023	240	120	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	149,57	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		120	0,447	53,64		10%
Partie fixe annuelle - SAUR		1	30,23		30,23	10%
Consommation - part SAUR		120	0,4342	52,10		10,0%
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC	170,69	Montant HT	155,17			TVA 15,52
Abonnement			Organismes publics			
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation			Consommation			
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RICE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces			Paiement en espèces
Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.
Paiement par chèque			Paiement par chèque			
Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe			Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe			

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES

Facture 2022

Facture 2023

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Rélevé	Ancien Rélevé	Consommation	
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Ø 15mm	2022	120	0	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC	164,00	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL		1	41,81		41,81	10%
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		120	0,422	50,64		10%
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"		120	0,472	56,64		10%
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC	185,12	Montant HT	111,65			TVA 11,17
Abonnement			Organismes publics			
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation			Consommation			
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RICE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces			Paiement en espèces
Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.
Paiement par chèque			Paiement par chèque			
Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe			Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe			

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Rélevé	Ancien Rélevé	Consommation	
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Ø 15mm	2023	240	120	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	174,50	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL		1	45,00		45,00	10%
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		120	0,447	53,64		10%
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"		120	0,500	60,00		10%
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC	195,62	Montant HT	117,84			TVA 11,78
Abonnement			Organismes publics			
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation			Consommation			
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RICE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces			Paiement en espèces
Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.
Paiement par chèque			Paiement par chèque			
Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe			Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe			

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES

Facture 2022

Facture 2023

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Rélevé	Ancien Rélevé	Consommation	
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	Ø 15mm	2022	120	0	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC	101,70	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL	1	41,81		41,81	10%	
Consommation - part CCGPSL "Travaux"	120	0,422		50,64	10%	
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"	120	0,472		56,64	10%	
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	120	0,16		19,20	10%	10%
TOTAL FACTURE TTC	122,82	Montant HT	111,65		TVA	11,17
Abonnement		Organismes publics				
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.				
Consommation						
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.						
 Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un R/P ou un R/CE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.		 Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.				
 Paiement par chèque Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe						

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Rélevé	Ancien Rélevé	Consommation	
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	Ø 15mm	2023	240	120	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC	174,50	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL	1	45,00		45,00	10%	
Consommation - part CCGPSL "Travaux"	120	0,447		53,64	10%	
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"	120	0,500		60,00	10%	
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,16		19,20	10%	10%
TOTAL FACTURE TTC	195,62	Montant HT	117,84		TVA	11,78
Abonnement		Organismes publics				
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.				
Consommation						
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.						
 Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un R/P ou un R/CE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.		 Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.				
 Paiement par chèque Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe						

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

SAUTEYRARGUES

Facture 2022

Facture 2023

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Rélevé	Ancien Rélevé	Consommation	
SAUTEYRARGUES	Ø 15mm	2022	120	0	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC	164,00	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL	1	41,81		41,81	10%	
Consommation - part CCGPSL "Travaux"	120	0,422		50,64	10%	
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"	120	0,472		56,64	10%	
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	120	0,16		19,20	10%	10%
TOTAL FACTURE TTC	185,12	Montant HT	168,29		TVA sur les débits	16,83
Abonnement		Organismes publics				
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.				
Consommation						
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.						
 Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un R/P ou un R/CE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.		 Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.				
 Paiement par chèque Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe						

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Rélevé	Ancien Rélevé	Consommation	
SAUTEYRARGUES	Ø 15mm	2023	240	120	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC	174,50	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL	1	45,00		45,00	10%	
Consommation - part CCGPSL "Travaux"	120	0,447		53,64	10%	
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"	120	0,500		60,00	10%	
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,16		19,20	10%	10%
TOTAL FACTURE TTC	195,62	Montant HT	177,84		TVA sur les débits	17,78
Abonnement		Organismes publics				
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.				
Consommation						
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.						
 Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un R/P ou un R/CE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.		 Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.				
 Paiement par chèque Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe						

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

TEYRAN

Facture 2022

Compteur	Diamètre	Date de Relevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
TEYRAN	Ø 15mm	2022	120	0	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC	164,00	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL		1	4,181		4,181	10%
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		120	0,422	50,64		10%
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"		120	0,472	56,64		10%
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC	185,12	Montant HT	168,29	TVA sur les débits	16,83	
Abonnement	Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		Organismes publics L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation	Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.					
Paiement par TIP	Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RCE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.		
Paiement par chèque	Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe					

Facture 2023

Compteur	Diamètre	Date de Relevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
TEYRAN	Ø 15mm	2023	240	120	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	174,50	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL		1	45,00		45,00	10%
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		120	0,447	53,64		10%
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"		120	0,500	60,00		10%
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC	195,62	Montant HT	177,84	TVA sur les débits	17,78	
Abonnement	Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		Organismes publics L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation	Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.					
Paiement par TIP	Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RCE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.		
Paiement par chèque	Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe					

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

VACQUIERES

Facture 2022

Compteur	Diamètre	Date de Relevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
VACQUIERES	Ø 15mm	2022	120	0	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC	164,00	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL		1	4,181		4,181	10%
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		120	0,422	50,64		10%
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"		120	0,472	56,64		10%
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC	185,12	Montant HT	168,29	TVA sur les débits	16,83	
Abonnement	Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		Organismes publics L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation	Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.					
Paiement par TIP	Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RCE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.		
Paiement par chèque	Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe					

Facture 2023

Compteur	Diamètre	Date de Relevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
VACQUIERES	Ø 15mm	2023	240	120	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	174,50	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Partie fixe annuelle - CCGPSL		1	45,00		45,00	10%
Consommation - part CCGPSL "Travaux"		120	0,447	53,64		10%
Consommation - part CCGPSL "Exploitation"		120	0,500	60,00		10%
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC	195,62	Montant HT	177,84	TVA sur les débits	17,78	
Abonnement	Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		Organismes publics L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.			
Consommation	Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.					
Paiement par TIP	Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RCE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Paiement en espèces Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.		
Paiement par chèque	Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le <u>TIP non signé</u> dans l'enveloppe jointe					

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

VAILHAUQUES



Facture 2022

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation		
VAILHAUQUES	Ø 15mm	2022	120	0	120		
			Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC		238,64	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Consommation - part CCGPSL "Travaux"			120	0,422	50,64		10%
Partie fixe annuelle - SAUR			1	23,19		23,19	10%
Consommation - part SAUR			120	1,026	143,11		10%
Organismes Publics TTC		21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)			120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC		259,76	Montant HT 236,14		TVA 23,61		
Abonnement			Organismes publics				
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.				
Consommation			Consommation				
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.				
Paiement par TIP			Paiement en espèces			Paiement en espèces	
Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyer-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un R/P ou un R/CE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Présenter-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			Présenter-vous muni de cette facture jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un R/P ou un R/CE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.	
Paiement par chèque			Paiement par chèque				
Établissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe			Établissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe				

Facture 2023



Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation		
VAILHAUQUES	Ø 15mm	2023	240	120	120		
			Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées		264,09	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Consommation - part CCGPSL "Travaux"			120	0,447	53,64		10%
Partie fixe annuelle - SAUR			1	26,00		26,00	10%
Consommation - part SAUR			120	1,3370	160,44		10%
Organismes Publics TTC		21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)			120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC		285,21	Montant HT 259,28		TVA 25,93		
Abonnement			Organismes publics				
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.				
Consommation			Consommation				
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.				
Paiement par TIP			Paiement en espèces			Paiement en espèces	
Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyer-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un R/P ou un R/CE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Présenter-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			Présenter-vous muni de cette facture jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un R/P ou un R/CE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.	
Paiement par chèque			Paiement par chèque				
Établissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe			Établissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe				

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

VALFLAUNES



Facture 2022

Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation		
VALFLAUNES	Ø 15mm	2022	120	0	120		
			Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC		344,09	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Consommation - part CCGPSL "Travaux"			120	0,422	50,64		10%
Partie fixe annuelle - SAUR			1	104,86		104,86	10%
Consommation - part SAUR - Premier semestre			60	1,2671	76,03		10%
Consommation - part SAUR - Second semestre			60	1,3547	81,28		10%
Organismes Publics TTC		21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)			120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC		365,21	Montant HT 332,01		TVA 33,20		
Abonnement			Organismes publics				
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.				
Consommation			Consommation				
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.				
Paiement par TIP			Paiement en espèces			Paiement en espèces	
Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyer-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un R/P ou un R/CE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Présenter-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			Présenter-vous muni de cette facture jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un R/P ou un R/CE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.	
Paiement par chèque			Paiement par chèque				
Établissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe			Établissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe				

Facture 2023



Compteur	Diamètre	Date de Rélevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation		
VALFLAUNES	Ø 15mm	2023	240	120	120		
			Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées		379,94	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Consommation - part CCGPSL "Travaux"			120	0,447	53,64		10%
Partie fixe annuelle - SAUR			1	114,48		114,48	10%
Consommation - part SAUR - Premier semestre			60	1,3644	81,86		10%
Consommation - part SAUR - Second semestre			60	1,5903	95,42		10%
Organismes Publics TTC		21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)			120	0,16	19,20		10%
TOTAL FACTURE TTC		401,06	Montant HT 364,60		TVA 36,46		
Abonnement			Organismes publics				
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.			L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.				
Consommation			Consommation				
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.			Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.				
Paiement par TIP			Paiement en espèces			Paiement en espèces	
Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyer-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un R/P ou un R/CE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.			Présenter-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.			Présenter-vous muni de cette facture jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un R/P ou un R/CE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.	
Paiement par chèque			Paiement par chèque				
Établissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe			Établissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe				

FACTURE-TYPE - 120 m³ (D204.0)

Facture 2022

VIOLS LE FORT

Compteur	Diamètre	Date de Relevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
VIOLS LE FORT	Ø 15mm	2022	120	0	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées TTC	171,05	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Consommation - part CCGPSL "Travaux"	120	0,422	50,64		10%	
Partie fixe annuelle - SAUR	1	27,70		27,70	10%	
Consommation - part SAUR	120	0,643	77,16		10%	
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	120	0,16	19,20		10%	
TOTAL FACTURE TTC	192,17	Montant HT	174,70		TVA	17,47
Abonnement		Organismes publics				
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.				
Consommation		Consommation				
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.		Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.				
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RICE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.		Paiement en espèces				
Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe.		Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.				
Paiement par chèque		Paiement par chèque				
Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe.		Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe.				

Facture 2023



Compteur	Diamètre	Date de Relevé	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	
VIOLS LE FORT	Ø 15mm	2023	240	120	120	
		Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	181,72	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Consommation - part CCGPSL "Travaux"	120	0,447	53,64		10%	
Partie fixe annuelle - SAUR	1	29,48		29,48	10%	
Consommation - part SAUR	120	0,684	82,08		10%	
Organismes Publics TTC	21,12	m ³	Euro	Euro	Euro	Taux
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,16	19,20		10%	
TOTAL FACTURE TTC	202,84	Montant HT	184,40		TVA	18,44
Abonnement		Organismes publics				
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir les charges fixes.		L'Agence de l'Eau a pour vocation de gérer les ressources en eau du territoire.				
Consommation		Consommation				
Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.		Volume en m ³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.				
Paiement par TIP - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP, après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées, joignez à votre TIP daté et signé un RIB, un RIP ou un RICE et envoyez-le tout dans l'enveloppe jointe.		Paiement en espèces				
Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe.		Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.				
Paiement par chèque		Paiement par chèque				
Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe.		Etablissez votre chèque, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe.				

ANNEXE 03

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

ASSAS

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Non	0
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		Non	0
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	Non	0
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	0
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		10

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

BUZIGNARGUES

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Non	0
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		Non	0
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	Non	0
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	0
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		10

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

CAUSSE DE LA SELLE

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Non	0
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		Non	0
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	Non	0
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		10

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

CAZEVIEILLE

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Non	0
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		0,00%	0
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	0,00%	0
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	0,00%	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		10

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

CLARET

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Non	0
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		0,00%	0
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	0,00%	0
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	0,00%	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		10

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

COMBAILLAUX

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Non	0
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		Non	0
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	Non	0
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	Oui(50%)	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	0
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		10

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

FONTANES

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Non	0
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		Non	0
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	Non	0
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	0
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		10

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

GUZARGUES

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Non	0
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		Non	0
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	Non	0
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	0
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		10

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

LAURET

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Non	0
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Oui	5
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		50,00%	2,5
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	0,00%	0
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	0,00%	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		10

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

LE TRIADOU

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Oui	5
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Oui	5
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	5
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		92,57%	4
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	98,24%	15
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	1,61%	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		84

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

LES MATELLES

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Non	0
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Oui	5
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100,00%	5
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	0,00%	0
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		10

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

MAS DE LONDRES

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Oui	5
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Oui	10
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		92,58	4
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	99,68	15
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	15,11	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		84

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

MURLES

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Non	0
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		Non	0
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	Non	0
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	0
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		10

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

NOTRE DAME DE LONDRES

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Oui	5
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Oui	10
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100	5
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	100	15
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	7,14	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		85

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

PEGAIROLLES DE BUEGES

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Oui	5
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		60%	10
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	60%	10
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	60%	10
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		75

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

ROUET

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	oui	0
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		75%	2
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	75%	12
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	75%	10
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		10

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

SAINT BAUZILLE DE MONTMEL

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Oui	5
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Oui	5
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	5
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		Oui	5
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	Oui/Non	10
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		70

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

SAINT CLEMENT DE RIVIERE

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Oui	5
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Oui	5
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	5
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		Oui	5
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	Oui	10
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	5
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	5
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		70

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

SAINT GELY DU FESC

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Oui	5
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		Oui(99,41%)	15
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	Oui(99,87%)	15
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	Oui(11,93%)	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		85

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Non	0
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		Non	0
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	Non	0
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		10

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B**SAINT JEAN DE BUEGES**

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Oui	5
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Oui	5
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	5
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	5
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	100%	15
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		65

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

SAINT JEAN DE CORNIÉS

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Non	0
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		Non	0
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	Non	0
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		10

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

SAINT JEAN DE CUCULLES

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Non	0
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		0,00%	0
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	0,00%	0
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	0,00%	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		0

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B**SAINT MARTIN DE LONDRES**

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Oui	5
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	oui	10
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		92,19	4
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	98,35	15
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	17,21	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		84

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

SAINT MATHIEU DE TREVIERS

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Oui	5
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Oui	5
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	5
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100,00%	5
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	99,92%	15
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	12,70%	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		85

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Non	0
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		Non	0
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	Non	0
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		10

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Non	0
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		Non	0
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	Non	0
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		10

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

SAUTEYRARGUES

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Non	0
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		Non	0
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	Non	0
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		10

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

TEYRAN

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Non	0
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		Non	0
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	Non	0
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		10

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

VACQUIERES

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Non	0
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		Non	0
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	Non	0
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		10

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

VAILHAUQUES

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Oui	5
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		Oui(98,88%)	15
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	Oui(100%)	15
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	Oui(9,93%)	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		85

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

VALFLAUNES

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Oui	5
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Oui	5
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	5
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		91%	4
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	92,19%	14
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	0,00%	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		83

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux - P202-2B

VIOLS LE FORT

PARTIE A :			
PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Points Potentiels	VALEUR	POINTS
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Oui	5
PARTIE B :			
INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition	Oui	5
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	5
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		Oui	5
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition	Oui	15
PARTIE C :			
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A & B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous condition	Non	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates d'inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202-2B)	120		85

ANNEXE 04

STEP de : COMBAILLAUX

Filière mise en œuvre :		tMS
Valorisation Agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	8,90
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Evacuation vers une STEP	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Autre:...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		8,90

STEP de : LES MATELLES

Filière mise en œuvre :		tMS
Valorisation Agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	35,574
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Evacuation vers une STEP	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Autre:...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		35,574

STEP de : PEGAIROLLES DE BUEGES - Mejanel

Filière mise en œuvre :		tMS
Valorisation Agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Evacuation vers une STEP	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,35
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Autre:...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,35

STEP de : SAINT BAUZILLE DE MONTMEL - Bourg

Filière mise en œuvre :		tMS
Valorisation Agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1,40
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Evacuation vers une STEP	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Autre:...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,40

STEP de : SAINT CLEMENT DE RIVIERE

Filière mise en œuvre :		tMS
Valorisation Agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	80,689
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Evacuation vers une STEP	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Autre:...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		80,689

STEP de : SAINT GELY DU FESC

Filière mise en œuvre :		tMS
Valorisation Agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	182,343
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Evacuation vers une STEP	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Autre:...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		182,343

STEP de : SAINT MARTIN DE LONDRES

Filière mise en œuvre :		tMS
Valorisation Agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	44,805
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Evacuation vers une STEP	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Autre:...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		44,805

STEP de : SAINT MATHIEU DE TREVIERS

Filière mise en œuvre :		tMS
Valorisation Agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	75,136
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Evacuation vers une STEP	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Autre:...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		75,136

STEP de : SAUTEYRARGUES - Vabre

Filière mise en œuvre :		tMS
Valorisation Agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Evacuation vers une STEP	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,44
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Autre:...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,44

STEP de : VAILHAUQUES - Bourg

Filière mise en œuvre :		tMS
Valorisation Agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	46,448
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Evacuation vers une STEP	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Autre:...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non Conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		46,448



STEP Fontanès

ANNEXE 05

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

ASSAS

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS (pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES (pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	0
TOTAL (indicateur P255-3)	120	20

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

BUZIGNARGUES

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	0
TOTAL (indicateur P255-3)	120	60

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

CAUSSE DE LA SELLE

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	0
TOTAL (indicateur P255-3)	120	60

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

CAZEVIEILLE

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	10
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS (pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES (pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	0
TOTAL (indicateur P255-3)	120	30

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

CLARET

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	0
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	0
TOTAL (indicateur P255-3)	120	0

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

COMBAILLAUX

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	10
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS (pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES (pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	10
TOTAL (indicateur P255-3)	120	60

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

FONTANES

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	0
TOTAL (indicateur P255-3)	120	60

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

GUZARGUES

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS (pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES (pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	0
TOTAL (indicateur P255-3)	120	60

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

LAURET

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	10
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	0
TOTAL (indicateur P255-3)	120	50

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

LE TRIADOU

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	10
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	0
TOTAL (indicateur P255-3)	120	90

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

LES MATELLES

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	10
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	10
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	10
TOTAL (indicateur P255-3)	120	110

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

MAS DE LONDRES

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	10
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	0
TOTAL (indicateur P255-3)	120	90

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

MURLES

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	0
TOTAL (indicateur P255-3)	120	20

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

NOTRE DAME DE LONDRES

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	10
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	0
TOTAL (indicateur P255-3)	120	90

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

PEGAIROLLES DE BUEGES

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS (pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES (pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	0
TOTAL (indicateur P255-3)	120	60

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

ROUET

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	0
TOTAL (indicateur P255-3)	120	60

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

SAINT BAUZILLE DE MONTMEL

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	0
TOTAL (indicateur P255-3)	120	20

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

SAINT CLEMENT DE RIVIERE

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	10
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	0
TOTAL (indicateur P255-3)	120	90

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

SAINT GELY DU FESC

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	10
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	10
TOTAL (indicateur P255-3)	120	100

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	0
TOTAL (indicateur P255-3)	120	60

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

SAINT JEAN DE BUEGES

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	0
TOTAL (indicateur P255-3)	120	20

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

SAINT JEAN DE CORNIÉS

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	0
TOTAL (indicateur P255-3)	120	60

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

SAINT JEAN DE CUCULLES

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	0
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS (pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES (pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	0
TOTAL (indicateur P255-3)	120	0

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

SAINT MARTIN DE LONDRES

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	10
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS (pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES (pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	0
TOTAL (indicateur P255-3)	120	90

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

SAINT MATHIEU DE TREVIERS

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	10
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	10
TOTAL (indicateur P255-3)	120	100

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	0
TOTAL (indicateur P255-3)	120	60

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	0
TOTAL (indicateur P255-3)	120	60

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

SAUTEYRARGUES

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	0
TOTAL (indicateur P255-3)	120	60

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

TEYRAN

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	0
TOTAL (indicateur P255-3)	120	20

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

VACQUIERES

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	0
TOTAL (indicateur P255-3)	120	50

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

VAILHAUQUES

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	10
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS (pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES (pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	0
TOTAL (indicateur P255-3)	120	90

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

VALFLAUNES

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	10
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS (pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES (pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	0
TOTAL (indicateur P255-3)	120	90

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

VIOLS LE FORT

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	10
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS (pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES (pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	0
TOTAL (indicateur P255-3)	120	90